
Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

Document soumis au
Groupe d'action de la
Commission sur l'école
francophone (GACÉF)

Pierre-Marcel Desjardins

Rapport final – septembre 2012

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

Table des matières

RAPPORT SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	6
LE CONTEXTE	10
POTENTIEL DE L'INITIATIVE	22
L'ENVELOPPE ÉGALITAIRE	25
1. La gestion du processus	25
2. Une évaluation continue	25
3. La petite enfance	26
4. Conscientisation aux droits linguistiques et valorisation de l'école	30
5. Accueil et accompagnement des parents anglophones dont les enfants sont issus de familles exogames	32
6. Francisation et actualisation linguistique	33
7. Construction identitaire et éducation en milieu minoritaire	34
8. Ressources matérielles didactiques, livres et matériel pédagogique à notre image	36
9. Technologies de l'information et des communications (TIC)	38
10. Offre de services équivalents	39
11. Transport et activités parascolaires et périscolaires	40
12. Construction d'écoles	41
13. Liens école - famille - communauté	41
14. Immigration - recrutement, accueil, intégration et fidélisation	42
15. Fonds pour appuyer l'enseignement dans les petites écoles rurales	43
16. Mesures pour gérer les tendances démographiques dans les écoles rurales	44
ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT (PLOE).....	45
ANNEXE 2 : CONSULTATIONS	46
BIBLIOGRAPHIE.....	48

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

RAPPORT SOMMAIRE

Le présent rapport découle directement des travaux de la Commission sur l'école francophone présidée par Gino LeBlanc (LeBlanc. 2009) et du panel d'experts sur le financement de l'école francophone (Collette, Cormier et Rousselle. 2010). D'ailleurs, de nombreux éléments du rapport du panel d'experts se retrouvent dans le présent document. De plus, la vaste majorité de nos recommandations découlent directement du rapport du panel d'experts.

La recommandation 1 du panel d'expert est (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 55):

« Que le gouvernement prélève sur le fonds consolidé de la province une enveloppe budgétaire supplémentaire et pérenne, appelée enveloppe égalitaire, qui permette, dans l'optique de la réalisation de l'égalité réelle en éducation, de répondre aux besoins identifiés dans le chapitre précédent ».

La recommandation 2 est (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 58) :

« Que le ministère de l'Éducation prenne l'initiative de fournir aux districts scolaires et aux autres instances gouvernementales impliquées un appui logistique afin que ces derniers puissent procéder au cours des prochains mois à une détermination des sommes additionnelles nécessaires pour remplir le mandat culturel et identitaire de l'école francophone, et que cet exercice soit fait à partir d'un formulaire type qui reprend chacun des éléments présentés au chapitre précédent, qui se rapportent aux besoins et investissements jugés nécessaires en raison du contexte minoritaire dans lequel évolue la communauté francophone ». Nous nous sommes donné des principes directeurs pour effectuer notre travail. Parmi ceux-ci, mentionnons :

- L'enveloppe égalitaire ne peut être un *chèque en blanc*. Le rapport met donc une emphase particulière sur la justification des investissements proposés.
- Les actions doivent cibler des éléments qui sont particuliers – mais pas nécessairement uniques – à la réalité francophone.
- L'enveloppe ne doit surtout pas servir à financer des activités qui devraient être financées à même les budgets réguliers. Elle doit véritablement bonifier le financement régulier.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

- Le présent rapport ne constitue pas une finalité, mais bien une étape dans un processus continu démarré par la Commission LeBlanc.
- Les investissements découlant de l'enveloppe égalitaire doivent s'inscrire dans ce processus continu et le financement requis doit refléter cette approche.

La présentation du contexte nous permet de mieux justifier les diverses recommandations. Les éléments juridiques appuyant la mise en place d'une enveloppe égalitaire furent clairement démontrés par le panel d'experts. Soulignons simplement une citation provenant d'une décision de la Cour suprême, où l'on peut lire que «[l']article 23 repose sur la prémisse que l'égalité réelle exige que les minorités de langue officielle soient traitées différemment, si nécessaire, suivant leur situation et leurs besoins particuliers, afin de leur assurer un niveau d'éducation équivalent à celui de la majorité de langue officielle». (Cité par Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p.10)

Est-ce que la communauté francophone du Nouveau-Brunswick est dans une situation où les besoins seraient différents de ceux de la majorité? C'est effectivement le cas.

Parmi les éléments présentés, mentionnons qu'alors que 70,5 % de la population anglophone se retrouve en région métropolitaine et 29,5 % en région non métropolitaine. C'est le résultat inverse que l'on retrouve pour les francophones. Ainsi, seulement 29,5 % des francophones vivent en région métropolitaine alors que 70,5 % résident en région non métropolitaine.

On doit également souligner que le développement du Nouveau-Brunswick est freiné par des déficiences au chapitre de la littératie. Or, comme on peut le constater à la figure 6, les francophones du Nouveau-Brunswick ont un niveau de littératie inférieur aux anglophones, et ce, de façon significative.

Au chapitre de la mobilité de la population, dans les six comtés métropolitains, ce sont chez les francophones que l'on retrouve une proportion plus importante de migrants. Cette situation est amplifiée pour les francophones en région métropolitaine (ex. : Fredericton, Dieppe, Moncton) par le fait que les femmes francophones sont beaucoup plus actives sur le marché du travail dans ces communautés, autant lorsque l'on compare ces taux à la moyenne provinciale ou à ceux de leurs consœurs anglophones.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

Bien que les statistiques sur la langue utilisée sur l'internet soient difficiles à obtenir, une statistique illustre très bien la domination de l'anglais au chapitre des TIC. Il y a environ 9 fois plus d'utilisateurs anglophones sur l'internet que d'utilisateurs francophones.

Dans la perspective d'une bonne gestion des fonds publics qui est un de nos principes directeurs, on peut se demander si une initiative comme celle proposée va connaître du succès. Avant d'avoir été de l'avant, il est difficile d'en évaluer l'impact. Or, il s'avère que le projet pilote *Un avenir à découvrir*, financé par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, est particulièrement pertinent pour répondre à cette question (Société de recherche sociale appliquée. 2009). Dans le cadre de ce projet pilote, les résultats diffèrent entre anglophones et francophones. Ainsi, les résultats sont supérieurs pour les francophones, ce qui démontre que la réalité ne semble pas être la même au sein des deux communautés. De plus, ce projet a démontré que des tentatives pour améliorer la situation peuvent porter fruit.

Enfin, les incidences budgétaires de nos recommandations sont présentées au tableau 1.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

Tableau 1 : Recommandations à incidence financière		
Description	Montant initial	Montant récurant
Évaluation continue – CRDÉ		75,000\$
Bonification du financement du Fonds de fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes		400,000\$
Appui aux initiatives de marketing des garderies francophones		100,000\$
Appui aux garderies avec du personnel en formation		350,000\$
Stratégie de communication / marketing		850,000\$
Agents de communication et intervenants ayant pour mission la conscientisation aux droits linguistiques et à la valorisation de l'école francophone		1,800,000\$
Développement d'une trousse d'accueil dans chacun des districts	100,000\$	
Site web pour appuyer les parents anglophones		200,000\$
Stratégie de francisation		1,260,000\$
Projet pilote en actualisation linguistique	525,000\$/an (pour 3 ans)	
Service d'accompagnement et de suivi pour le personnel au chapitre de la construction identitaire		725,000\$
Initiative pour développer des référents culturels locaux	40,000\$	
Fonds de diffusion des arts et de la culture		350,000\$
Poste pour répertorier les ressources pertinentes disponibles		150,000\$
Achats supplémentaires de livres		400,000\$
Bonification de la stratégie d'alphabétisation		200,000\$
Fonds de création de contenu web		750,000\$
Formation des enseignants aux nouveaux outils des TIC dans le contexte de la construction identitaire en milieu minoritaire	300,000\$	315,000\$
Cours médiatisés	40,000\$	À déterminer
Fonds pour initiatives spéciales		250,000\$
Fonds pour transport		200,000\$
Développement de l'initiative école-famille-communauté	60,000\$	À déterminer
Responsable du dossier de l'accueil des immigrants au district du sud		105,000\$
Responsable? à l'accueil des immigrants dans sept écoles du sud		500,000\$
Fonds pour appuyer l'enseignement dans les petites écoles rurales		1,000,000\$
Mesures pour gérer les tendances démographiques dans les écoles rurales		50,000\$
TOTAL	1,065,000\$	10,030,000\$ + 2 éléments à déterminer

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

INTRODUCTION

Le présent rapport découle directement des travaux de la Commission sur l'école francophone présidée par Gino LeBlanc (LeBlanc. 2009) et du panel d'experts sur le financement de l'école francophone (Collette, Cormier et Rousselle. 2010). D'ailleurs, de nombreux éléments du rapport du panel d'experts se retrouvent dans le présent document. De plus, la vaste majorité de nos recommandations découlent directement du rapport du panel d'experts.

Notre mandat était de produire un rapport détaillé des investissements additionnels nécessaires en fournissant pour chaque domaine les montants requis, leur justification et, selon le cas, des recommandations quant à leur mise en œuvre, de produire un rapport sommaire qui fait état des grandes conclusions du rapport principal d'avancer des montants qui tiendront compte de la particularité des régions et de présenter une justification pour chaque domaine analysé. Il va de soi que le présent rapport ne répond pas à tous les besoins. Par exemple, une politique familiale contribuerait grandement au développement du Nouveau-Brunswick en général et de la communauté acadienne en particulier. Toutefois, les actions associées à une telle politique se retrouvent à l'extérieur du mandat de la présente étude.

Nous tenons à remercier tous les individus qui ont pris le temps de nous partager leur point de vue sur cette question si importante pour la communauté francophone du Nouveau-Brunswick. La liste des personnes et groupes rencontrés est présentée en annexe. Des remerciements particuliers doivent être présentés au groupe d'individus qui ont appuyé le processus de très près, dont Anne-Marie Gammon, Gilberte Godin, Véronique Laforest, Marcel Lavoie et Luc Handfield. Également, nous désirons reconnaître l'appui offert par la Société de recherche sociale appliquée qui nous a permis d'avoir accès et de citer le rapport à venir du projet pilote *Un avenir à découvrir*.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

PRINCIPES DIRECTEURS

Le secteur de l'éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick n'est pas semblable aux autres et son financement doit tenir compte de cette réalité. «Au Nouveau-Brunswick – et ailleurs au Canada où il y a des communautés francophones en situation minoritaire – l'école acadienne et francophone a un mandat additionnel à celui de l'instruction.» (LeBlanc. 2009. p. 32). Comme l'indiquait le groupe d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p.4), «[c]onsidérant le mandat culturel et identitaire particulier de l'école francophone, ainsi que les obligations constitutionnelles de la province envers sa minorité linguistique, la Commission LeBlanc, dans son examen global du système scolaire francophone, a remis en cause une telle formule de financement fondée principalement ou uniquement sur le nombre d'élèves».

Dans un tel contexte, nous nous sommes donné des principes directeurs pour effectuer notre travail. Premièrement, comme souligné par le groupe d'experts, l'enveloppe égalitaire ne peut être *un chèque en blanc*. On pouvait lire dans leur rapport que «s'agissant de l'argent des contribuables, il faut être rigoureux et explicite, et qu'une demande de financement supplémentaire au titre de l'égalité réelle doit aussi être fondée sur une analyse des besoins et des coûts qui s'y rattachent». (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p.57). Nous sommes tout à fait en accord avec cet énoncé. D'ailleurs, le présent rapport met une emphase particulière sur la justification des investissements proposés. Qui plus est, nous considérons que dans une perspective de transparence et d'imputabilité, les investissements qui découleront de ce processus devront être évalués afin d'en mesurer les retombées. Si celles-ci sont significatives, les investissements devraient non seulement se poursuivre mais, lorsque ce sera pertinent, être bonifiés. Lorsque les retombées seront significativement en deçà des résultats escomptés, un réajustement de tir, voire une modification du choix d'investissements sera nécessaire.

Les actions doivent également cibler des éléments qui sont particuliers – mais pas nécessairement uniques – à la réalité francophone. Comme le souligne le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 54) «nous tenons à souligner qu'il ne fait nul doute à notre esprit que les districts scolaires tant de langue anglaise que de langue française ne disposent pas de ressources humaines, matérielles et financières suffisantes, et que certaines lacunes sont communes aux secteurs d'éducation anglais et français». Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

2010. p. 54) argumentait que: «d'une part, nous sommes d'avis qu'un financement inadéquat n'a pas le même impact sur les deux communautés, [...] d'autre part, nous sommes d'avis qu'un financement équitable ne passe pas par une modification de la formule de financement actuelle, ce qui aurait pour conséquence de diriger plus de ressources vers le secteur francophone au détriment du secteur anglophone. Nous croyons plutôt que l'école francophone doit disposer d'un financement supplémentaire au titre de l'égalité réelle, soit une enveloppe égalitaire qui viendrait s'ajouter au cadre normatif de financement déjà en place». Nous sommes tout à fait en accord avec ces constats et dans les sections qui suivent nous pousserons plus loin l'analyse en tentant de développer la justification du besoin d'un financement supplémentaire. De plus, l'enveloppe égalitaire ne doit surtout pas servir à financer des activités qui devraient être financées à même les budgets réguliers. Bien qu'elle puisse être financée en partie par le gouvernement fédéral, elle devrait également être en deçà des fonds actuellement disponibles par le biais du Programme de langues officielles dans l'enseignement (PLOE) (voir annexe 1 pour détails). L'enveloppe égalitaire doit véritablement bonifier le financement régulier. Pour illustrer ce point, donnons comme exemple les efforts de développement régional en régions défavorisées. Ces efforts ne doivent pas financer des projets et initiatives qui, dans les régions plus dynamiques, sont financés par les budgets réguliers. Les efforts de développement régional doivent venir bonifier le financement de base que les régions défavorisées sont tout autant en droit de recevoir que les régions plus dynamiques. Il doit en être de même pour l'enveloppe égalitaire qui doit venir bonifier le financement régulier disponible à tous.

Le présent rapport ne constitue pas une finalité, mais bien une étape dans un processus continu démarré par la Commission LeBlanc. Les besoins du secteur de l'éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick ne sont pas statiques. Ils évoluent. Le processus de financement de l'enveloppe égalitaire se doit donc d'évoluer avec les besoins. Notre société change. Les technologies évoluent. Les connaissances sur les meilleures pratiques à adopter s'améliorent constamment. Il va de soi que les investissements découlant de l'enveloppe égalitaire évoluent également selon les besoins de la communauté. D'ailleurs, au chapitre de nos recommandations, dans certains cas une orientation fut identifiée, mais le détail des actions reste à être précisé. Pour utiliser l'exemple d'une intervenante, c'est un peu comme le processus de s'acheter un véhicule. On sait que l'on a besoin d'un véhicule et que cet achat est tout à fait justifié. Toutefois, on ne sait pas si l'on a besoin d'une camionnette ou

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

d'une voiture. Avec plus d'information, des choix plus judicieux seront possibles. Pour le moment, dans certaines circonstances, l'ampleur des investissements précis requis ne put être identifiée. Nous proposons alors un financement initial pour faire évoluer le dossier. En conclusion, les investissements découlant de l'enveloppe égalitaire doivent être inscrits dans un processus continu, et le financement requis doit refléter cette approche.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

LE CONTEXTE

Les éléments juridiques appuyant la mise en place d'une enveloppe égalitaire furent clairement démontrés par le panel d'experts. Par exemple, on peut lire dans leur rapport que «[l]égalité réelle étant l'élément clé, la Cour suprême reconnaît, dès sa première décision du sujet, que les besoins particuliers d'une minorité de langue officielle peuvent rendre nécessaire l'allocation de fonds supplémentaires afin de fournir aux enfants de cette minorité une instruction de qualité égale à celle de la majorité». (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p.15). Sans reprendre l'ensemble des arguments présentés par le panel d'experts, nous souhaitons en présenter quelques-uns qui sont particulièrement pertinents.

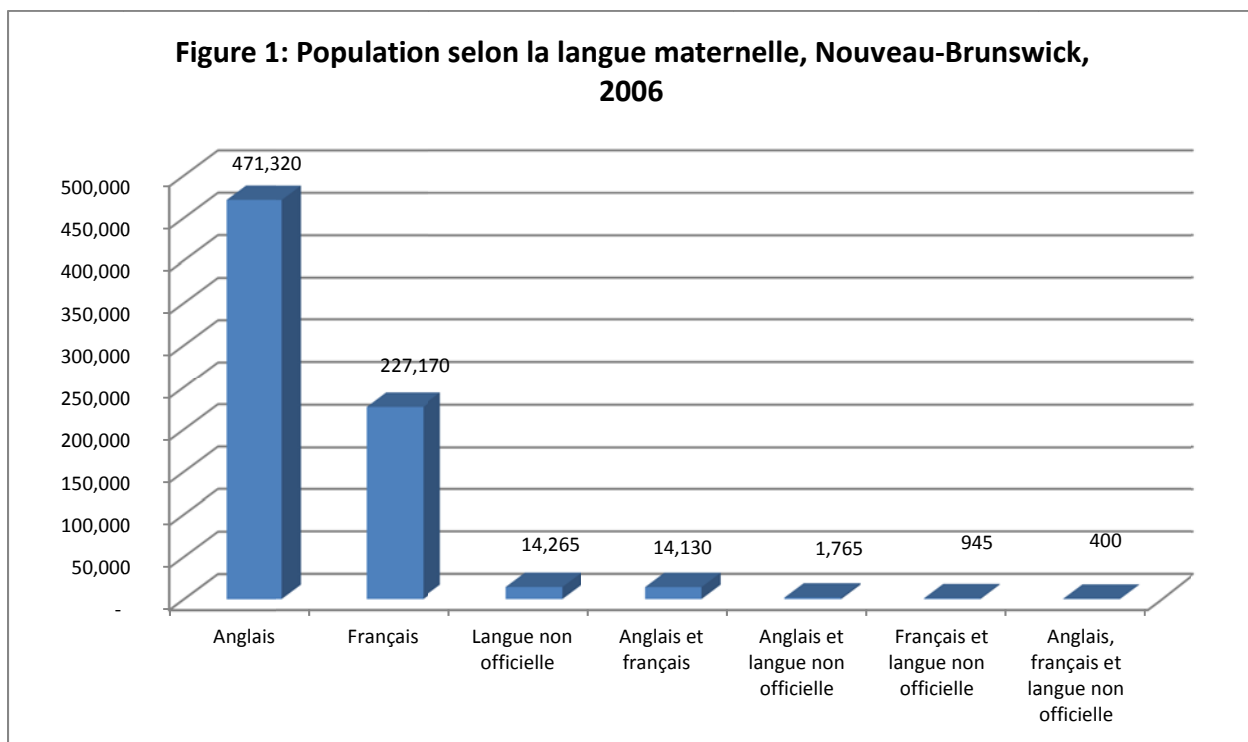
Dans le contexte qui nous intéresse, nous nous devons de tenir en ligne de compte le rôle des écoles au niveau culturel. De plus, affirme le panel d'experts, il «ne fait aucun doute que l'article 23 a également un rôle réparateur à jouer». (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p.8). Toujours selon le panel d'experts, «de par son objet réparateur, l'article 23 vise à remédier aux injustices passées et aux insuffisances systémiques en assurant dorénavant aux minorités linguistiques une égalité réelle en matière d'éducation en vue de favoriser activement leur épanouissement dans chacune des provinces et contrer l'érosion progressive de leur culture.». (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p.9)

Pour conclure ce bref survol de certains des aspects juridiques présentés par le panel d'experts, soulignons une citation provenant d'une décision de la Cour suprême, où l'on peut lire que «[l]'article 23 repose sur la prémisse que l'égalité réelle exige que les minorités de langue officielle soient traitées différemment, si nécessaire, suivant leur situation et leurs besoins particuliers, afin de leur assurer un niveau d'éducation équivalent à celui de la majorité de langue officielle». (Cité par Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p.10)

Qu'en est-il donc? Est-ce que la communauté francophone du Nouveau-Brunswick est dans une situation où les besoins seraient différents de ceux de la majorité? Comme nous allons pouvoir le constater dans le reste de cette section, c'est effectivement le cas.

Selon les données du recensement de 2006, on retrouvait au Nouveau-Brunswick 227 170 individus ayant le français comme langue maternelle (figure 1). Ceci représente 31,1% de la population totale de la province.

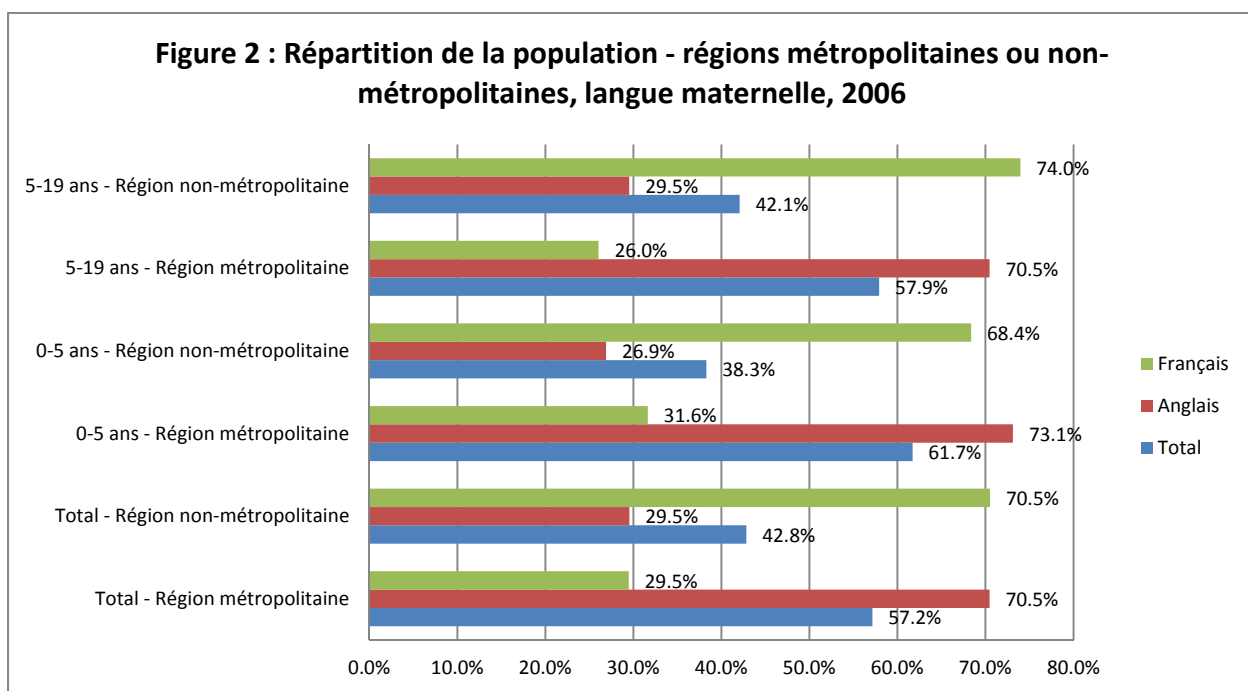
Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone



Source : Statistique Canada. Données du recensement 2006

Dans une perspective linguistique, la population du Nouveau-Brunswick n'est pas distribuée de façon homogène sur le territoire. En utilisant une typologie présentée dans une étude de Statistique Canada par du Plessis et al. (2002) nous trouvons que six des quinze comtés du Nouveau-Brunswick peuvent être catégorisés de métropolitains. Ces six comtés sont Saint-Jean, Kings, York, Sunbury, Albert et Westmorland. Il s'agit des comtés où se trouvent les trois cités les plus peuplées de la province, Saint-Jean, Fredericton et Moncton, ainsi que pour chacune de ces cités, le comté voisin où se trouvent d'importantes *banlieues*. Les neuf autres comtés (Charlotte, Queens, Kent, Northumberland, Carleton, Victoria, Madawaska, Restigouche et Gloucester) sont considérés comme des régions non métropolitaines. La typologie présentée par du Plessis et al (2002) est beaucoup plus détaillée, comprenant onze catégories allant des grandes régions métropolitaines à l'arrière-pays septentrional, mais permet l'agrégation des comtés en deux grandes catégories, approche que nous épousons aux fins du présent rapport, soit les régions métropolitaines, ou *plus urbaines*, et les régions non métropolitaines, ou *plus rurales*.

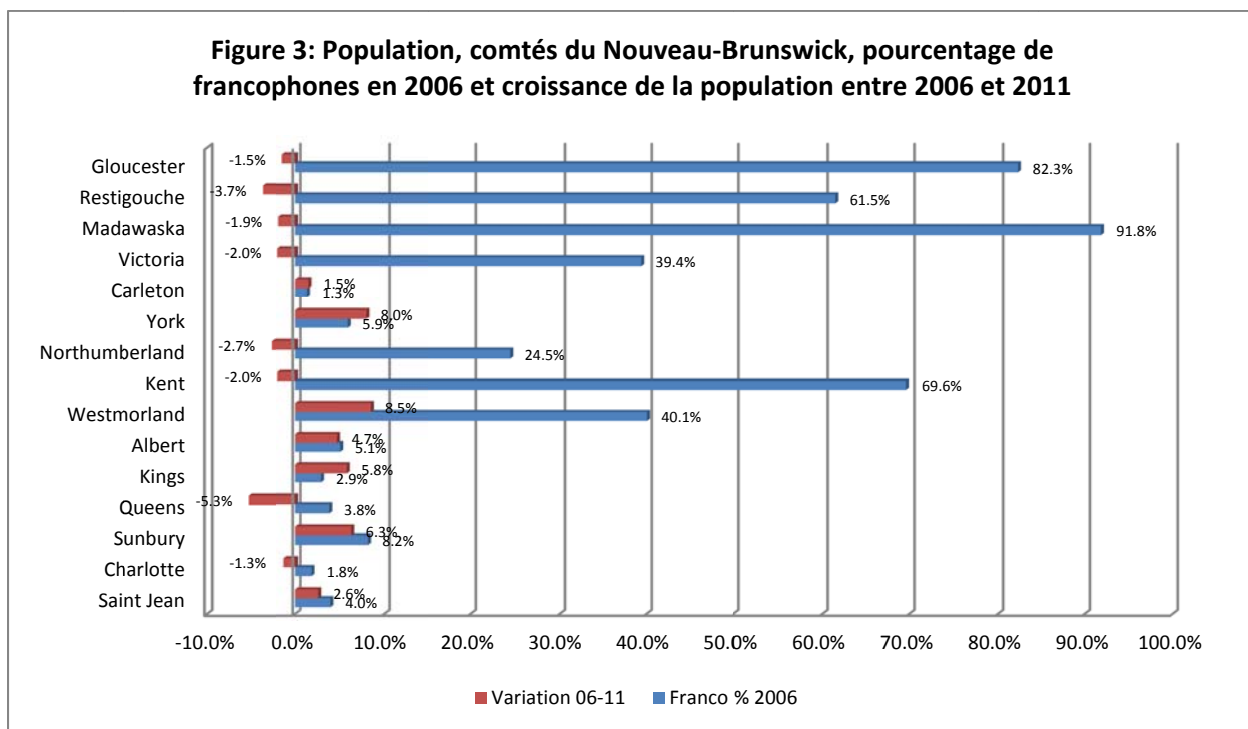
Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone



Source : Statistique Canada. Données du recensement 2006

Une analyse dans une perspective urbaine/rurale est très pertinente. Au Nouveau-Brunswick, près de 57% de la population réside en région métropolitaine alors que près de 43% réside en région non métropolitaine (figure 2). Or, les populations anglophones et francophones sont réparties très différemment sur le territoire. Alors que 70,5% de la population anglophone se retrouve en région métropolitaine et 29,5% en région non métropolitaine, c'est le résultat inverse que l'on retrouve pour les francophones. Ainsi, seulement 29,5% des francophones vivent en région métropolitaine alors que 70,5% résident en région non métropolitaine. Ces résultats sont très importants. La réalité socio-économique est très différente en région plus urbaine comparativement aux régions plus rurales (voir, par exemple, Polèse et Shearmur. 2002 et Desjardins. 2005). Ceci se traduit alors, dans l'esprit du point de vue de la Cour suprême présenté à la page 9, en une situation particulière avec des besoins particuliers. La figure 2 nous révèle également que le *niveau de ruralité* varie selon les catégories d'âge. Alors que 29,5% des francophones vivent en région métropolitaine, le pourcentage augmente à 31,6% pour les francophones âgés de 0 à 5 ans et tombe à 26% pour les francophones ayant entre 5 et 19 ans.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone



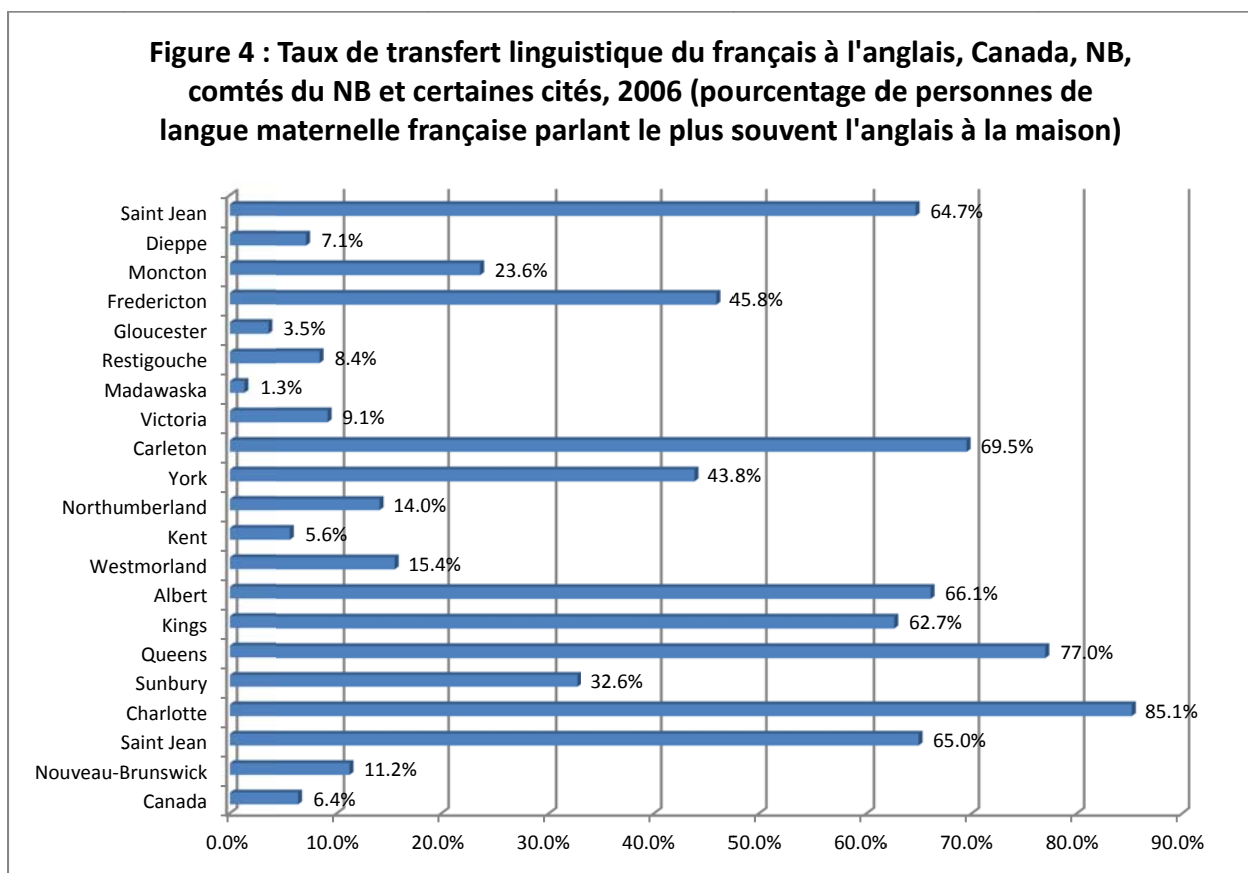
Source : Statistique Canada. Données du recensement 2006

Au niveau scolaire, ces chiffres ont des incidences importantes. D'une part, pour la petite enfance, les résultats nous suggèrent que les besoins sont relativement plus importants pour les francophones en régions métropolitaines. Nous reviendrons sur cette question plus loin. Aussi, la relativement plus forte proportion de francophones âgés de 0 à 5 ans laisse présager une augmentation relative des inscriptions scolaires au cours des prochaines années dans ces régions métropolitaines. D'autre part, on remarque une proportion de 74% de francophones âgés de 5 à 19 ans vivant en région non métropolitaine. Compte tenu du fait que seuls 68,4% des francophones de 0 à 5 ans vivent en région non métropolitaines, ces données confirment la tendance d'un relatif déclin des inscriptions dans les écoles francophones en milieu non-métropolitain.

Il s'avère donc que les réalités des communautés anglophones et francophones sont différentes. Il s'avère également que la réalité de la communauté francophone est loin d'être homogène dans la province. D'ailleurs, les informations que nous pouvons recueillir à la figure 3 illustrent bien cette hétérogénéité. Au Nouveau-Brunswick, entre 2006 et 2011, sept comtés ont connu une croissance démographique alors que huit ont connu un déclin démographique. Or, les quatre comtés majoritairement francophones ont connu un déclin démographique. En fait,

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

un seul comté comptant au moins 20% de francophones a connu une augmentation de sa population, soit le comté de Westmorland. C'est d'ailleurs le comté de Westmorland qui a connu entre 2006 et 2011 la croissance démographique la plus importante au Nouveau-Brunswick.

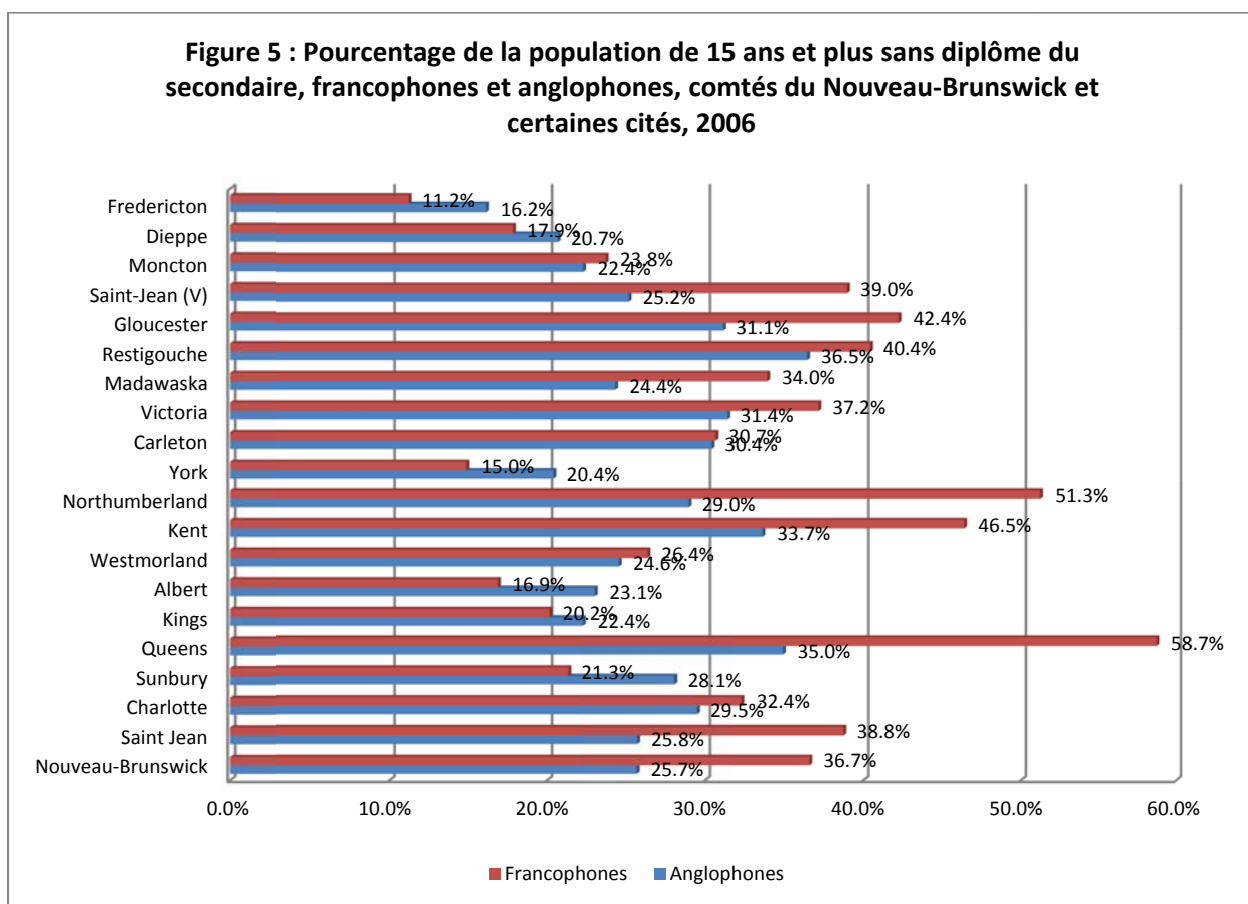


Source : Statistique Canada. Données du recensement 2006

L'analyse des taux régionaux de transfert linguistique présente des résultats inquiétants (figure 4). Nous avons utilisé, pour produire ces résultats, la méthodologie utilisée dans une étude de Statistique Canada (2007) portant sur le profil linguistique au Canada en 2006. Nous avons donc calculé, pour les comtés du Nouveau-Brunswick ainsi que pour les quatre cités du sud de la province, le pourcentage de personnes de langue maternelle française parlant le plus souvent l'anglais à la maison. La moyenne provinciale est de 11,2%. Dans les quatre comtés à majorité francophone, le taux maximal est pour le comté de Restigouche avec un taux de 8,4%. Dans les trois comtés avec une proportion de francophones entre 20% et 50%, le taux de transfert linguistique se trouve entre 9,1% (Victoria) et 15,4% (Northumberland). Dans les huit autres comtés où l'anglais domine fortement

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

(moins de 20% de francophones), le taux de transfert linguistique varie d'un minimum de 32,6% (Sunbury) à un maximum de 85,1% (Charlotte). De ces résultats, il est facile de conclure qu'un environnement anglo-dominant est un important facteur d'assimilation. Si l'on cible les quatre cités du sud de la province, on constate que la seule cité majoritairement francophone, Dieppe, a un taux de transfert linguistique inférieur à la moyenne provinciale avec 7,1%. Par contre, pour les trois autres cités du sud, les taux de transfert linguistique sont très élevés : 23,6% à Moncton, 45,8% à Fredericton et 64,7% à Saint-Jean.



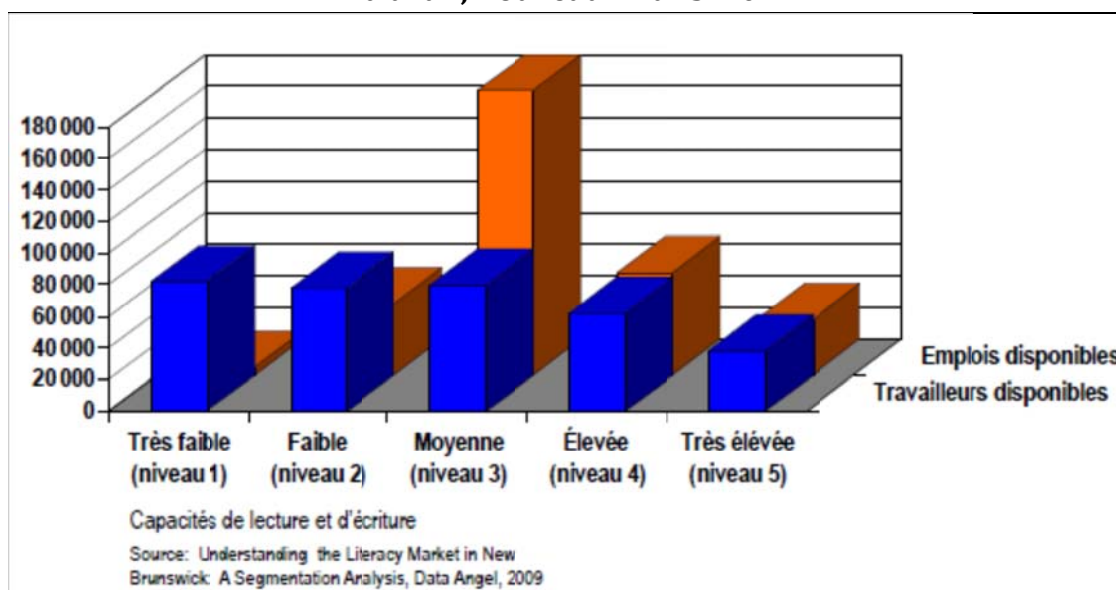
Source : Statistique Canada. Données du recensement 2006

Un autre facteur important à considérer est le niveau de formation de la population. D'une part, de nombreuses études ont démontré une corrélation entre le niveau de scolarité des parents et le succès scolaire des enfants (ex. : Willms. 2000). D'autre part, dans une perspective économique, une main-d'œuvre moins formée a des incidences sur les efforts de développement économique.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

À la figure 5, on constate que dans dix des quinze comtés du Nouveau-Brunswick, une proportion plus importante de francophones d'âge adulte (15 ans et plus) sont sans diplôme du secondaire, comparativement aux anglophones. Qui plus est, les comtés non-métropolitains où la majorité des francophones se retrouvent sont généralement ceux avec une proportion plus importante d'adultes sans diplôme du secondaire.

Figure 6 : Comparaison des compétences en littératie et des besoins du marché du travail, Nouveau-Brunswick



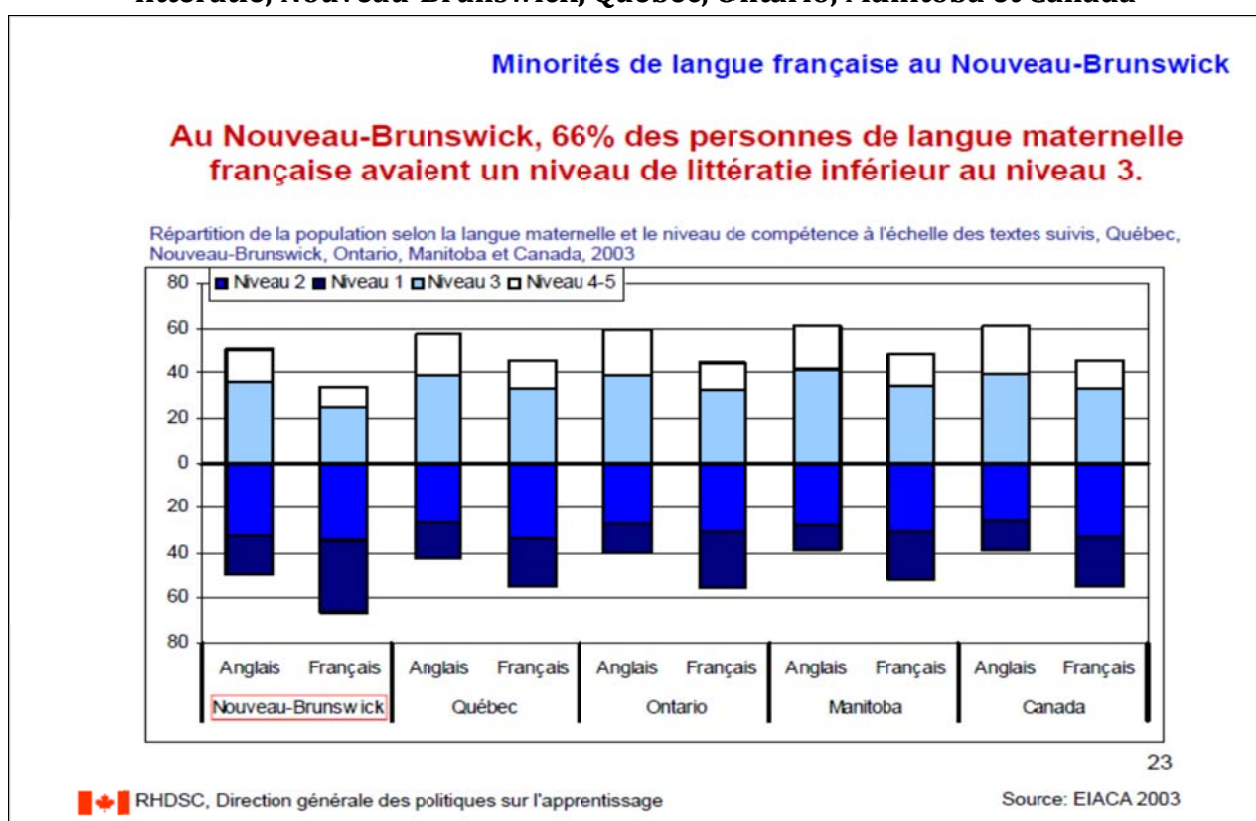
Au chapitre du développement économique, la figure 6¹, qui fut d'ailleurs présentée par le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick dans le cadre de sa tournée pré budgétaire, illustre bien les conséquences des défis au niveau de la formation pour le marché du travail. Notre analyse des niveaux de littératie nous permet de constater qu'aux niveaux supérieurs (4 et 5), l'offre et la demande de main-d'œuvre sont essentiellement équivalentes. Il se peut qu'il y ait déséquilibre à l'intérieur de ces niveaux, mais les déséquilibres seraient alors liés aux champs de spécialisation et non au niveau de littératie. Par contre, on constate que la demande de main-d'œuvre au niveau de littératie moyenne (niveau 3) est grandement supérieure à l'offre, alors que l'offre est de loin supérieure à la demande aux niveaux 1 et 2. Forcés sommes-nous de conclure que le développement du Nouveau-Brunswick est freiné par des déficiences au chapitre de la littératie. Or, comme on

¹ Les blocs bleus représentent les travailleurs et travailleuses disponibles alors que les blocs orange représentent les emplois disponibles

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

peut le constater à la figure 7, les francophones du Nouveau-Brunswick ont un niveau de littératie inférieur aux anglophones, et ce, de façon significative. Par conséquent, toute mesure permettant d'améliorer le niveau de littératie chez les francophones du Nouveau-Brunswick – où le défi est plus important que chez les anglophones – aura des bénéfices pour les individus en profitant, mais aura également des impacts positifs pour l'économie de la province car ce facteur représente un frein à sa croissance économique.

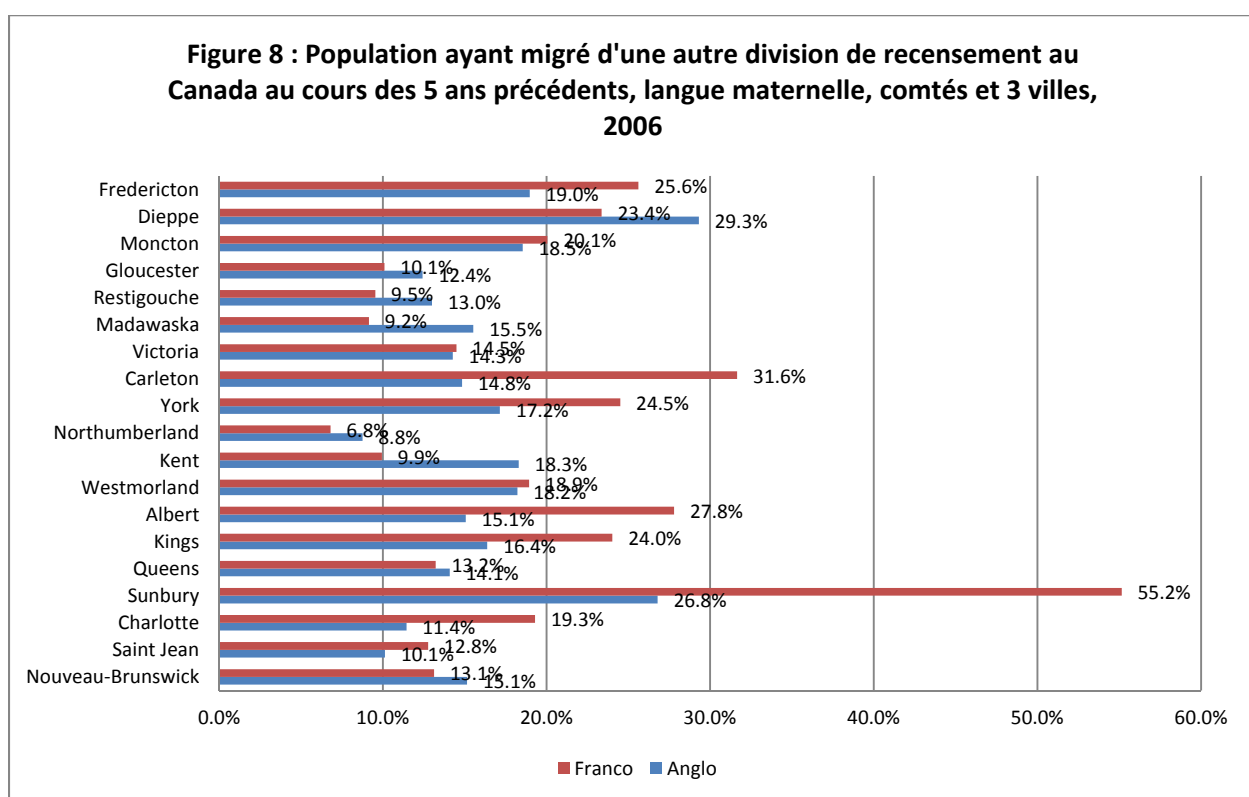
Figure 7 : Distribution des anglophones et francophones en fonction du taux de littératie, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba et Canada



La mobilité de la population est un autre facteur important à considérer. Ceci est particulièrement important si l'on considère que les migrants ont généralement quitté une communauté où ils avaient un réseau social plus développé, souvent incluant les parents, grands-parents, oncles, tantes, etc. Dans la communauté d'accueil, les familles ne retrouvent généralement pas un tel réseau, particulièrement l'appui offert par les membres de la famille. Ce facteur est très important si l'on s'intéresse à des questions comme les garderies et l'encadrement des enfants d'âge scolaire. Toute chose étant égale par ailleurs, l'une des

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

répercussions de la migration est l'absence de cet appui familial au quotidien. Au Nouveau-Brunswick, les anglophones ont plus tendance à migrer que les francophones (figure 8). Toutefois, dans les six comtés métropolitains de la province, ce sont chez les francophones que l'on retrouve une proportion plus importante de migrants. Ce facteur permet de mieux comprendre pourquoi la demande pour des services tels que des places en garderie semble proportionnellement plus importante chez les francophones en milieu urbain, étant donné que l'appui de la *famille élargie* (parents, oncles, tantes, etc.) est moins présent pour les parents ayant migré.

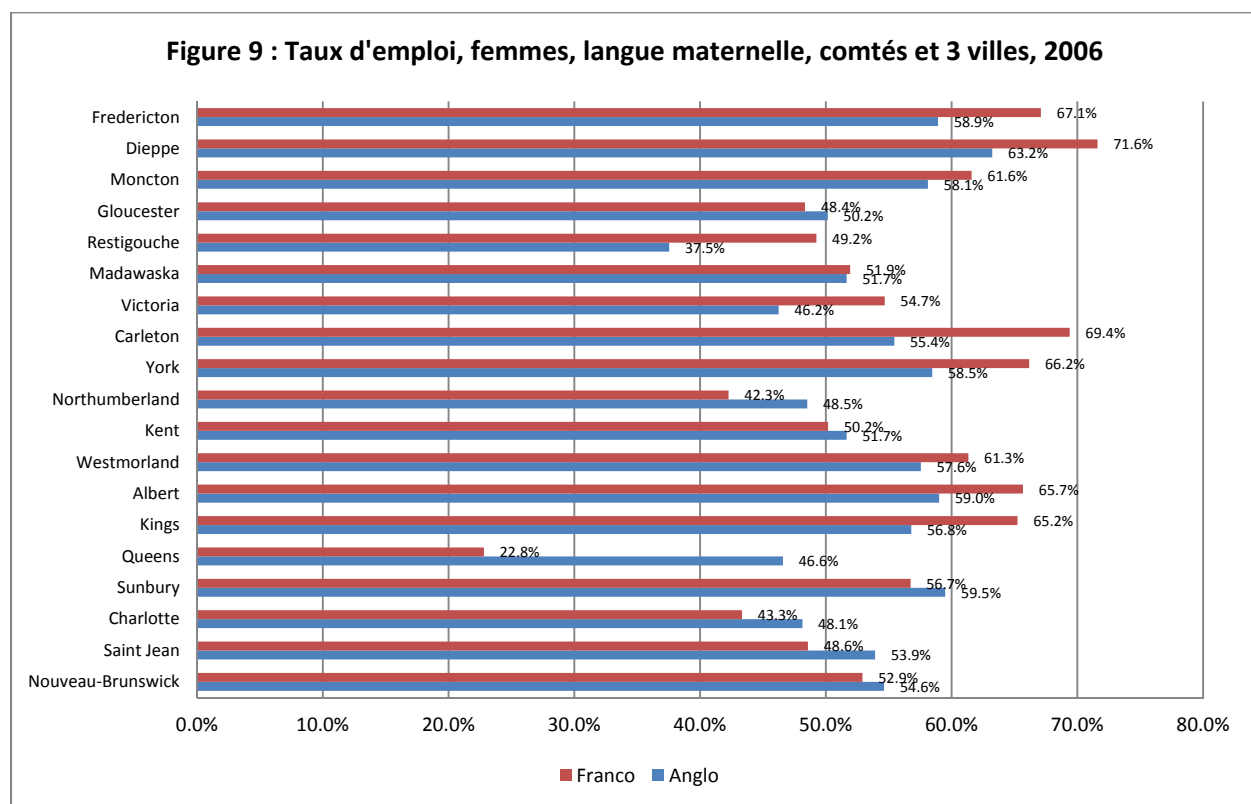


Source : Statistique Canada. Données du recensement 2006

La situation que nous venons de décrire est amplifiée pour les francophones en région métropolitaine (ex : Fredericton, Dieppe, Moncton) par le fait que les femmes francophones sont beaucoup plus actives sur le marché du travail dans ces communautés autant lorsque l'on compare ces taux à la moyenne provinciale ou à ceux de leurs consœurs anglophones (Figure 9). Par exemple, le taux d'activité des femmes francophones à Dieppe est de 71,6% en 2006 alors que le taux n'est que de 63,2% chez les femmes anglophones de Dieppe. Les statistiques sont essentiellement

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

similaires pour Fredericton. La moyenne provinciale est de 54,6% chez les femmes anglophones et de 52,9% chez les femmes francophones. Par conséquent, une approche *par personne* fait fausse route. Toute analyse portant sur les besoins des familles doit tenir compte de ces différences. Ceci est particulièrement vrai au chapitre des places en garderies.



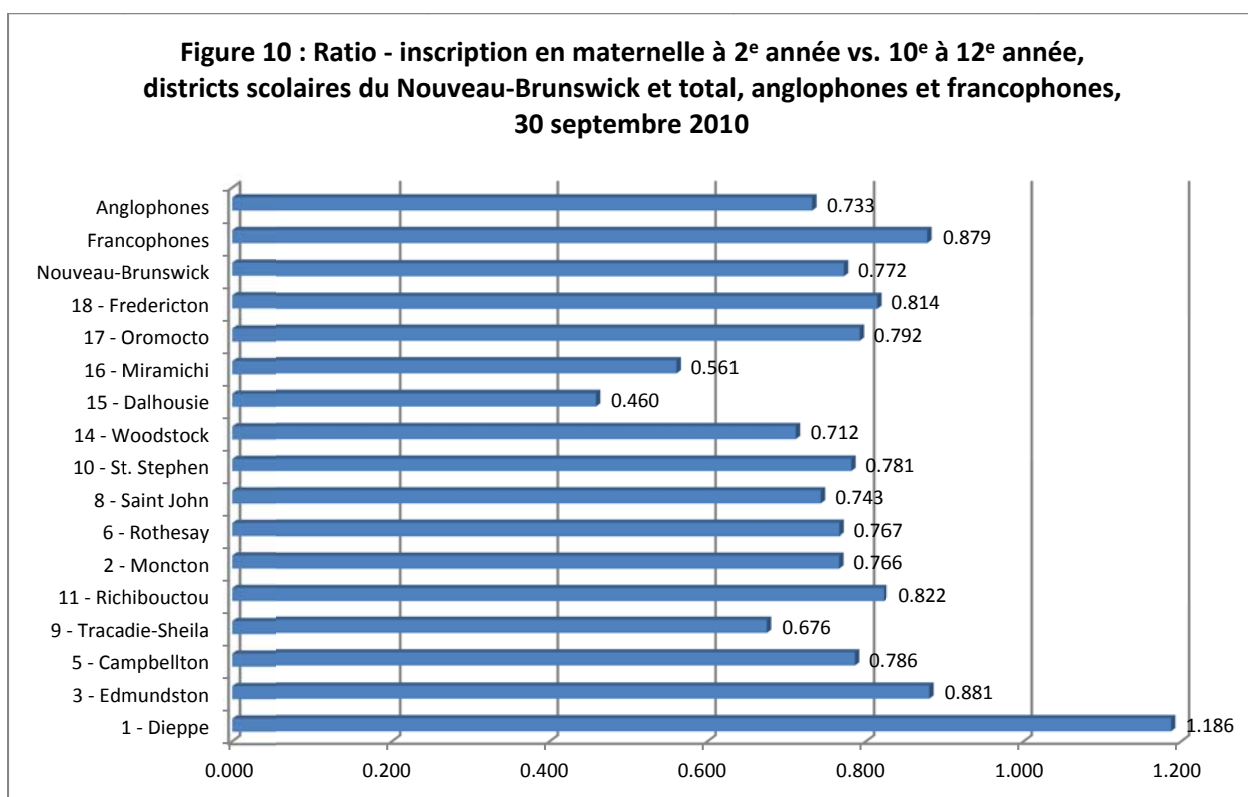
Source : Statistique Canada. Données du recensement 2006

Tableau 2 – Utilisateurs d'internet selon la langue – dix principales langues		
Langue	Nombre	% du total
Anglais	565,004,126	26,8 %
Chinois	509,965,013	24,2 %
Espagnol	164,968,742	7,8 %
Japonais	99,182,000	4,7 %
Portugais	82,586,600	3,9 %
Allemand	75,422,674	3,6 %
Arabe	65,365,400	3,3 %
Français	59,779,525	3%
Russe	59,700,000	3%
Coréen	39,440,000	2%

Source: <http://www.internetworldstats.com/stats7.htm>

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

Un facteur important à considérer est celui des nouvelles technologies. Une étude de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (2011) nous informe du potentiel assimilateur de celles-ci. Un sondage effectué auprès de 1 600 élèves, dont 81,1% avaient le français comme langue maternelle et dont 52,7% étaient du Nouveau-Brunswick est très révélateur. Le pourcentage des répondants ayant au moins un appareil de poche (ex : téléphone cellulaire, téléphone intelligent, etc.) était de 92%. Or, alors que seulement 8,6% des appareils avaient l'anglais comme langue d'affichage lors de l'achat de l'appareil, 78,6% des répondants ont déclaré qu'ils utilisaient l'anglais comme langue d'affichage.



Source : Statistique Canada. Données du recensement 2006

Bien que les statistiques sur la langue utilisée sur l'internet soient difficiles à obtenir, une statistique illustre très bien la domination de l'anglais au chapitre des TIC. Comme on peut le voir au tableau 2, il y a environ 9 fois plus d'utilisateurs anglophones sur l'internet que d'utilisateurs francophones. Même si les ressources sur l'internet étaient proportionnelles aux utilisateurs, l'offre en anglais serait beaucoup plus *intéressante* que l'offre en français. Bien qu'il ne nous ait pas été possible de le confirmer avec précision, les statistiques que nous présentons nous

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

amènent à suggérer que l'offre en anglais surpasse l'offre en français par bien plus que 900%...

À la figure 10, nous comparons, pour les districts scolaires de la province, les inscriptions en maternelle, 1^{re} et 2^e années en septembre 2010 et les inscriptions à la même période en 10^e, 11^e et 12^e années. En faisant une telle comparaison, nous tentons d'identifier les tendances au chapitre des inscriptions scolaires. Il n'y avait qu'un seul district, le district 1, où le nombre d'étudiants en maternelle, 1^{re} et 2^e années était supérieur au nombre en 10^e, 11^e et 12^e années. Dans tous les autres cas, le pourcentage était moindre. L'écart est toutefois moins important, globalement, chez les francophones que chez les anglophones. N'empêche qu'on y voit très clairement que si la tendance se maintient nous assisterons à un déclin des inscriptions scolaires soutenu et relativement important, sauf dans les écoles francophones du sud de la province.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

POTENTIEL DE L'INITIATIVE

Dans la perspective d'une bonne gestion des fonds publics qui est l'un de nos principes directeurs, on peut se demander si une initiative comme celle proposée va connaître du succès. Avant d'avoir été de l'avant, il est difficile d'en évaluer l'impact. Or, il s'avère que le projet pilote *Un avenir à découvrir*, financé par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, est particulièrement pertinente pour répondre à cette question (Société de recherche sociale appliquée. 2009).

Ce projet pilote avait comme objectif de «trouver des méthodes efficaces pour améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire des jeunes Canadiens» (Société de recherche sociale appliquée, 2009, p.8). Pour ce faire, on chercha à vérifier l'efficacité des deux initiatives suivantes par le biais de projets pilotes (http://www.srdc.org/fr/what_we_do_item.asp?category=623&id=27400) :

- Explorez vos horizons offre des renseignements au sujet des possibilités d'études et de carrières (y compris sur les tendances du marché du travail, les coûts et le financement des ÉPS), du développement des compétences et de l'aide à l'exploration et à la planification des carrières. Explorez vos horizons a été proposé pendant trois ans au moyen d'ateliers, d'un magazine et d'un site Web réservé aux membres, soit à des élèves se situant dans toutes les catégories de revenu au Manitoba et au Nouveau-Brunswick.
- Fonds du savoir consiste à garantir de façon anticipée une aide financière considérable (jusqu'à 8 000\$) aux élèves, à condition qu'ils soient admis à un programme reconnu d'ÉPS. Fonds du savoir est proposé aux élèves du Nouveau-Brunswick issus de familles dont le revenu est égal ou inférieur au revenu provincial médian.

Au Nouveau-Brunswick, 4382 étudiants participèrent au projet pilote, un nombre divisé également entre les secteurs scolaires francophones et anglophones. Il s'avère que les initiatives, comme nous pouvons le voir aux tableaux 3, 4 et 5, ont plus souvent un impact dans le secteur francophone que dans le secteur anglophone. Il est à l'extérieur de notre mandat de tenter d'expliquer pourquoi nous obtenons ces résultats. N'empêche qu'ils renforcent l'argumentation voulant que la communauté francophone nécessite une initiative asymétrique au chapitre de l'éducation, comme démontré dans le rapport de la Commission sur l'école francophone.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

Tableau 3 : Résultats préliminaires, inscription aux études postsecondaires, participants au Fonds du savoir

	Francophones			Anglophones		
	Participants	Groupe témoin	Impact	Participants	Groupe témoin	Impact
Total	76,77	66,05	10,72**	67,69	61,00	6,68
Familles à faible revenu et à faible scolarité	75,69	61,42	14,27***	65,70	56,98	8,71*
Parents avec diplôme secondaire ou moins	68,14	55,27	12,88*	60,87	55,11	5,76

Seuil de signification statistique : 1% = ***, 5% = **, 10% = *

Tableau 4 : Résultats préliminaires, inscription aux études postsecondaires, participants à Explorez vos horizons

	Francophones			Anglophones		
	Participants	Groupe témoin	Impact	Participants	Groupe témoin	Impact
Total	82,22	77,85	4,37*	74,10	70,26	3,85
Familles à faible revenu et à faible scolarité	75,18	60,60	14,57***	63,87	55,52	8,35*
Parents avec diplôme secondaire ou moins	73,04	59,50	13,54***	58,98	56,15	2,83

Seuil de signification statistique : 1% = ***, 5% = **, 10% = *

Tableau 5 : Résultats préliminaires, inscription aux études postsecondaires, participants au fonds du savoir et à Explorez vos horizons

	Francophones			Anglophones		
	Participants	Groupe témoin	Impact	Participants	Groupe témoin	Impact
Total	72,60	66,23	6,37	69,41	59,41	10,00**
Familles à faible revenu et à faible scolarité	72,14	60,62	11,52**	66,52	55,01	11,50**
Parents avec diplôme secondaire ou moins	70,86	56,72	14,15**	60,89	53,77	7,11

Seuil de signification statistique : 1% = ***, 5% = **, 10% = *

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

Donc, les résultats appuient notre initiative à deux niveaux. Premièrement, comme nous obtenons plus souvent des impacts chez les francophones que chez les anglophones, ceci démontre que la réalité ne semble pas être la même au sein des deux communautés. Deuxièmement, ce projet a démontré que des tentatives pour améliorer la situation peuvent porter fruits.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

L'ENVELOPPE ÉGALITAIRE

Les éléments qui doivent se retrouver dans l'enveloppe égalitaire découlent principalement, comme nous l'avons indiqué auparavant, du *Rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone* (Collette, Cormier et Rousselle, 2010). Ces éléments sont complétés par quelques initiatives additionnelles identifiées dans le cadre de nos consultations.

1. La gestion du processus

Les actions qui découleront du présent rapport seront nombreuses. Elles ne débiteront pas toutes en même temps et devront être évaluées périodiquement, évaluations qui pourront mener à des modifications des actions. Aussi, il s'agira d'un processus continu qui nécessitera régulièrement des réévaluations. Dans un tel contexte, il est essentiel qu'une instance soit responsable du suivi de ces actions. **Nous recommandons que le GACÉF s'assure que les mécanismes de reddition de compte appropriés soient mis en place en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'enveloppe égalitaire.**

2. Une évaluation continue

Les actions découlant de la mise en place de l'enveloppe égalitaire doivent être évaluées. Dans une perspective de transparence, il sera essentiel de faire la démonstration des retombées positives des actions. Il est également nécessaire de maximiser les retombées de l'enveloppe égalitaire et une évaluation continue permettra de modifier les actions lorsque ceci s'avérera nécessaire. Compte tenu de l'évolution de la société francophone du Nouveau-Brunswick et de l'environnement scolaire, il est évident que les besoins risquent de changer à l'avenir et un processus d'évaluation continue permettra aux gestionnaires de l'initiative de «réajuster le tir» lorsque ce sera pertinent. Aussi, toujours dans une perspective de transparence, même si nous considérons que la participation de personnes-ressources du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est essentielle, un processus où l'ultime responsabilité de l'évaluation reviendrait à une tierce partie est souhaitable.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

En conséquence, **nous recommandons de créer un comité permanent de l'évaluation de la mise en œuvre de l'enveloppe égalitaire composée de la direction de la mesure et de l'évaluation du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et de personnes ressources du Centre de Recherche et de Développement en Éducation (CRDÉ) de l'Université de Moncton. Pour accomplir cette tâche, le CRDÉ devra avoir accès à un budget annuel de 75 000\$. Les initiatives individuelles devraient être évaluées en moyenne tous les 5 ans. Un comité directeur, composé de membres nommés par le GACÉF et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, aura comme tâche de chapeauter les travaux de ce comité.**

L'importance d'un processus d'évaluation continue n'est pas négligeable. Pour obtenir des résultats pertinents, il est nécessaire de mettre en place un tel mécanisme dès le début de l'initiative afin de générer les outils de mesures dès le début des initiatives qui permettront alors d'avoir les informations nécessaires lors de l'évaluation.

3. La petite enfance

Le domaine de la petite enfance est un secteur d'une importance capitale pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Le panel d'experts considère que les garderies devraient se retrouver en première ligne de la lutte contre le transfert linguistique. Ainsi, «[I]es familles francophones endogames réussissent à transmettre le français comme langue maternelle dans 98% des cas, alors que dans les familles exogames, le taux de transmission du français langue maternelle chute à 49% quand la mère est francophone et à 33% quand le père est francophone. [... Le panel croit] qu'il faut agir rapidement et mettre en place des structures et fournir des services destinés à la petite enfance afin d'aider ces familles à transmettre à leurs enfants la langue française et la culture qui s'y rattachent» (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p.21). Facteur important, le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p.21) présente un tableau où l'on peut voir que lors de l'année de référence, il y avait 962 élèves recevant des services de francisation offerts par un nombre équivalent à 17,6 enseignants à temps plein. On constate rapidement que des progrès en francisation dès la petite enfance auront non seulement des impacts au chapitre de la capacité

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

d'apprentissage des enfants, mais permettront également de réaliser des économies au niveau des services de francisation à l'école.

Un autre facteur très important à considérer au chapitre de la petite enfance est la dualité. Le commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick (2001. P.12) s'est prononcé en faveur de la dualité à ce niveau : «le commissaire a recommandé au gouvernement provincial d'être cohérent dans ses actions. S'il désire véritablement donner toutes les chances de réussite aux enfants, y compris les enfants francophones, il doit appliquer pleinement le principe de dualité dans les services de garde». Le panel d'experts abondait dans le même sens : «[l]es espaces bilingues ont tendance à être assimilateurs, ont montré Landry et Rousselle, d'où la nécessité de réserver des espaces homogènes francophones dans les milieux minoritaires pour assurer le développement de la langue et de la culture». (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p.22).

Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p.24) identifiait les investissements suivants pour la petite enfance :

- L'établissement de la dualité dans les structures et tous les services (orthophonie, travailleurs sociaux, etc.) à la petite enfance
- L'établissement de mesures de francisation dès la petite enfance
- Un investissement dans des garderies unilingues françaises, rattachées aux écoles et financées sur les deniers publics.

À la lueur de nos consultations, nous pensons qu'il y a des éléments supplémentaires à considérer. Comme on peut l'observer au tableau 6, il y a une différence importante entre francophones et anglophones en ce qui a trait à la formation des employés des services de garderies. Alors qu'environ la moitié des employés des garderies anglaises ont une formation reconnue, ce pourcentage n'est qu'environ 38% dans les garderies françaises et bilingues. Il serait important d'identifier la cause de cette disparité et d'agir pour s'assurer que les services offerts dans les garderies françaises soient «équivalents» à ceux offerts dans les garderies anglaises.

Un autre facteur très important est celui des places en garderies. Au tableau 7, nous pouvons voir que c'est dans le district 1 où l'on retrouve le niveau de couverture le plus élevé pour ce qui est des places en garderies pour les enfants de 0 à 5 ans. À première vue, on pourrait penser que c'est là que l'offre réussit le mieux à

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

répondre à la demande dans la province. Or, ce n'est pas le cas. Les informations que nous avons présentées aux pages 16 à 18 expliquent, du moins partiellement, une autre réalité. La demande pour les places en garderies n'est pas homogène. De nombreux facteurs comme le taux d'activité des femmes et la présence (ou l'absence) de la *famille élargie* doivent être inclus dans l'analyse. On constate alors que les besoins sont, compte tenu des spécificités, relativement plus élevés pour les places en garderies françaises dans les centres urbains du sud de la province. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas de besoins ailleurs, bien au contraire. Ceci veut plutôt dire que les réalités sont différentes et qu'il faut analyser les spécificités des régions pour bien comprendre ces besoins.

Tableau 6 : Formation des employés des services de garderie au Nouveau-Brunswick selon la langue de travail, novembre 2011

	Formation reconnue						Sans formation reconnue	
	Sous-total		Certificat en développement de la petite enfance		Diplôme universitaire			
Anglais	950	51,0%	672	36,1%	278	14,9%	914	49,0%
Français	316	37,5%	259	30,8%	57	6,8%	526	62,5%
Bilingue	147	37,6%	113	28,9%	34	8,7%	244	62,4%
Autre	3	100,0%	0	0,0%	3	100,0%	0	0,0%
Total	1419	45,7%	1044	33,6%	372	12,0%	1684	54,3%

Source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite Enfance

Nos rencontres et nos lectures nous ont permis de conclure qu'il y a un consensus que la petite enfance est un secteur extrêmement important et que des actions concrètes et rapides sont essentielles. Toutefois, il est clair qu'un travail supplémentaire est nécessaire afin de préciser la nature des actions précises à prendre. Qui plus est, comme nous l'avons mentionné, la réalité de la petite enfance diffère d'une région à l'autre et la stratégie devra en tenir compte.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

Tableau 7 : Enfants 0-5 et places pour nourrissons et préscolaires, 31 mars 2011					
	Population	Places agréées	Couverture	Places bilingues	Couverture
Districts francophones					
1 – Dieppe	2924	1089	37%	510	17%
3 – Edmundston	2057	359	17%	310	15%
5 – Campbellton	1699	536	32%	297	17%
9 - Tracadie-Sheila	2161	519	24%	65	3%
11 – Richibouctou	1834	413	23%	204	11%
Districts anglophones					
2 - Moncton	5630	1721	31%	434	8%
6 - Rothesay	3580	710	20%	30	1%
8 - Saint John	4106	1276	31%	0	0%
10 - St. Stephen	1339	227	17%	3	0%
14 - Woodstock	2643	375	14%	336	13%
15 - Dalhousie	1158	84	7%	297	26%
16 - Miramichi	1949	520	27%	202	10%
17 - Oromocto	1732	375	22%	5	0%
18 - Fredericton	4373	1346	31%	79	2%
Source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance					

Tout en étant conscients du travail effectué dans le cadre de la Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC) cet égard, nous proposons quatre initiatives précises au niveau de la petite enfance. Premièrement, nous recommandons que le nombre de places pour la formation du personnel au chapitre de la petite enfance soit doublé, et que compte tenu que la formation est déjà disponible dans le nord, ces places additionnelles soient ajoutées à Dieppe. Deuxièmement, nous recommandons une bonification du financement provenant du Fonds de fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes de 2000\$ à 4000\$ par place, et ce, pour développer une catégorie pour la création de places francophones en milieu urbain. Qui plus est, les critères doivent être modifiés afin de permettre l'accès au programme à des communautés francophones où des pénuries de places en garderies francophones existent, par exemple à Dieppe. Le montant associé à cette initiative sera de 400,000\$ annuellement et devra être réévalué annuellement pour voir s'il répond aux besoins. Troisièmement, un fonds annuel de 100,000\$ devra être créé afin d'appuyer les initiatives de marketing des garderies francophones désirant attirer la clientèle cible. Finalement, pour appuyer les garderies francophones

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

qui vont voir des membres de leur personnel suivre de la formation, nous recommandons un fonds de 350,000\$. L'appui serait de 5000\$ par personne.

4. Conscientisation aux droits linguistiques et valorisation de l'école

Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 24) est arrivé à la conclusion que «[s]ouvent, les parents ne connaissent pas les droits qui leur sont conférés et, s'ils les connaissent, ils ignorent tout des recherches, notamment celles de Landry et Allard, lesquelles montrent qu'en milieu minoritaire l'école francophone offre le meilleur moyen d'assurer un bilinguisme fort». On estime qu'il y a «... environ 20% des enfants admissibles à l'école francophone [qui] n'y sont pas inscrits. Dans la plupart des cas, pour ces enfants, deux conséquences en résultent : le transfert linguistique vers l'anglais et la perte des droits conférés par l'article 23.» (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p.20).

Pourquoi en est-il ainsi? Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p.20) indique que «... les parents semblent craindre souvent que la fréquentation de l'école francophone nuise aux compétences en anglais de leur enfant. Ils ont aussi une perception négative de cette école en ce qu'elle offrirait moins de choix de cours et proposerait un matériel didactique moins actuel. Au plan logistique, la distance entre la résidence est souvent un frein à l'inscription. Enfin, les familles en situation d'exogamie optent pour l'école de langue anglaise afin de faciliter la participation du parent anglophone à l'éducation de l'enfant».

Comme nous l'avons indiqué à la section précédente portant sur la petite enfance, les incidences sur le transfert linguistique sont très importantes. Nous avons également observé à la page 13 (figure 4) que les taux de transfert linguistique étaient particulièrement élevés dans le sud de la province. Par conséquent, affirme le panel d'experts, «[l]es familles doivent savoir que le fait de ne pas choisir l'école francophone entraînera la perte de l'héritage linguistique et culturel francophones, sans en contrepartie produire de gain au plan du développement langagier en anglais chez les francophones qui auront fréquenté l'école anglaise» (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 25).

Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 25) propose donc la mise en place «d'une vaste campagne provinciale de marketing concernant les droits

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

à l'école francophone et la valeur ajoutée de celle-ci (un plus haut taux de bilinguisme, le maintien de l'héritage linguistique et culturel, etc.)». Parallèlement à cette campagne de sensibilisation, le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle, 2010, p. 25) recommande le «[d]éveloppement d'outils pour aider les parents à comprendre les enjeux linguistiques liés au parcours scolaire de leur enfant et à les accompagner dans leur cheminement langagier et identitaire».

Par conséquent, **nous recommandons des actions à deux niveaux.**

D'une part, nous recommandons la mise en place d'une campagne de marketing médiatique annuelle visant entre autres objectifs à informer la population en général, et plus particulièrement les familles où se retrouvent les 20% des enfants admissibles qui ne sont pas inscrits à l'école francophone. Cette campagne présentera des informations sur les droits à l'école francophone et la valeur ajoutée de celle-ci (un plus haut taux de bilinguisme, le maintien de l'héritage linguistique et culturel, etc.). Dans le cadre de cette campagne de marketing, une composante additionnelle aura pour objectif l'accueil et l'intégration des immigrants (voir élément 15). Pour ce faire, nous proposons un budget annuel de 350,000\$ pour le développement de la campagne de marketing qui serait provinciale, mais avec des spécificités régionales. Un budget annuel supplémentaire de 500,000\$ serait également disponible pour le placement médiatique lié à cette campagne.

D'autre part, nous proposons la création d'équipes d'agents de communication et d'intervenants dans les centres d'appui à l'apprentissage ayant pour mission la conscientisation aux droits linguistiques et la valorisation de l'école francophone. Ces agents n'auraient pas seulement un rôle au niveau de cet élément 4 (conscientisation aux droits linguistiques et valorisation de l'école), mais également au niveau de l'élément 5 (accueil et accompagnement des parents). En ce qui a trait à l'élément 5, ils auraient comme mission de développer des stratégies de communication au niveau local, incluant les outils pour aider les parents dans leur cheminement. Compte tenu des taux de transfert linguistique beaucoup plus élevés dans le sud que dans le nord de la province (voir figure 4 ci-haut), tout en tenant compte des défis particuliers des régions relativement plus rurales du nord, nous proposons que le district du sud de la province, ait six postes alors que les deux districts du nord aient cinq postes chacun. Le budget annuel pour cet

élément serait de 1,800,000\$ et comprendrait les salaires des agents de communication et des intervenants, le développement d'outils pour aider les parents et les activités d'accompagnement des parents.

5. Accueil et accompagnement des parents anglophones dont les enfants sont issus de familles exogames

En plus des facteurs énumérés à l'élément 4 pour expliquer le choix de l'école anglaise, le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. P.20) identifie un point supplémentaire. Ainsi, «les familles en situation d'exogamie optent pour l'école de langue anglaise afin de faciliter la participation du parent anglophone à l'éducation de l'enfant».

À ce niveau, le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. p. 26) recommande la préparation et la distribution d'une trousse d'accueil pour les familles exogames, l'élaboration d'activités d'accompagnement du parent qui ne parle pas français afin de l'aider à jouer son rôle d'accompagnateur dans le parcours scolaire de son enfant, tels que des cours de français, des ateliers qui enseignent à ce parent comment il peut accompagner son enfant même s'il ne maîtrise pas la langue et l'élaboration d'activités d'accompagnement des familles exogames, comme des soirées familiales, en vue de la francisation des parents et des enfants.

Nous recommandons que les activités découlant de ce présent élément se greffent aux actions de l'élément 4, comme nous en avons fait allusion plus haut. En plus des actions déjà identifiées, nous recommandons également le développement de trousse d'accueil dans chacun des districts, trousse qui tiendraient compte des spécificités régionales. Un budget de 100,000\$ serait disponible pour le développement et la production de ces trousse. De plus, nous recommandons le développement d'un site web où les parents anglophones pourraient recevoir de l'information pertinente en anglais, ainsi qu'avoir la possibilité de poser des questions sur un forum où ils recevraient des réponses dans un délai approprié. Un budget annuel de 200,000\$ sera accordé pour le développement et la mise à jour régulière du site web. Ceci comprendrait le suivi aux questions des parents anglophones. Ce site web se grefferait aux divers sites web des districts scolaires par le biais de liens

informatiques et comprendrait du contenu reflétant les diverses réalités locales.

6. Francisation et actualisation linguistique

La francisation représente une composante très importante du présent exercice. Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. P.22) insistait d'ailleurs sur le besoin d'agir dès la petite enfance à ce niveau : «La francisation des enfants devrait se faire dès la petite enfance, avant l'entrée à l'école. Investir dans la francisation en petite enfance permettrait d'éviter des retards dans le cheminement scolaire et économiserait des ressources à long terme.»

Les besoins à ce niveau sont grands. Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p .28) fait référence à une étude de Cormier et Lowe (2010) qui «a révélé que les ressources humaines et matérielles sont insuffisantes pour assurer la bonne marche des programmes de francisation».

Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 28-29) recommande donc une série d'actions :

- Élaboration d'un guide provincial portant sur les démarches didactiques en francisation;
- Offre permanente de formations initiales et continues pour les enseignants en francisation;
- Création de ressources matérielles en francisation;
- Promotion de l'usage des technologies de l'information en francisation;
- Développement d'outils et de matériel de francisation qui utilisent les technologies de l'information;
- Ouverture d'un nombre suffisant de postes d'enseignants en francisation, à tout le moins en petite enfance et au niveau primaire.

Lors de nos consultations, un élément qui est ressorti des discussions est qu'en plus de la francisation, on doit ajouter des actions ciblant l'actualisation linguistique. Qui plus est, avec plusieurs des actions qui découleront du présent exercice, les besoins à ce chapitre risquent de changer. Par exemple, la mise en place de la dualité au chapitre de la petite enfance et l'augmentation de places en garderies françaises

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

devrait réduire les besoins en francisation à l'école, mais augmenter les besoins en petite enfance. Un accueil amélioré des immigrants exigera également des efforts de francisation améliorés et bonifiés pour cette clientèle. Pour leur part, les campagnes de communications et les services d'accompagnement ciblant les enfants admissibles à l'école francophone n'y étant pas inscrits devraient augmenter les besoins en francisation à l'école. Compte tenu de ces facteurs, **nous proposons le financement de 12 postes (équivalents temps plein - ETP) pour appuyer les efforts de francisation. Compte tenu des différences démographiques mais tout en tenant compte que toutes les régions de la province ont des défis qui leur sont propres, nous proposons 5 postes dans le district du sud, 4 dans le district du nord-est et 3 dans le district du nord-ouest. Le montant requis pour ceci sera de 1,260,000\$. De plus, nous recommandons le financement de 5 postes (ETP) afin de mettre sur pied un projet pilote d'actualisation linguistique mis en place en s'appuyant sur les résultats portant sur la composante langue et communication de l'évaluation de la petite enfance». Le montant requis pour cette initiative sera de 525,000\$. Après 3 ans, une évaluation sera effectuée du projet pilote et, en fonction des résultats de l'évaluation, le financement requis pour une programmation adéquate devra être disponible.**

7. Construction identitaire et éducation en milieu minoritaire

Comme le mentionnait le commissaire Gino LeBlanc (LeBlanc. 2009. p. 32) dans son rapport, «[l]a langue et la culture sont indissociables dans la mesure où la langue est le véhicule de la culture. Les recherches confirment qu'en situation linguistique minoritaire, l'école est la pierre angulaire de l'épanouissement culturel et identitaire. Si le noyau familial constitue normalement le premier véhicule de transmission de la langue et de la culture, l'école représente le second. [...] Dans les faits, cependant, les parents, qu'ils constituent des couples francophones ou exogames, ne sont pas toujours aptes à assurer la transmission de langue et de la culture. À l'instar du noyau familial, l'école joue donc un rôle fondamental dans la construction identitaire et l'appartenance communautaire».

Afin d'outiller l'école pour lui permettre de «contrebalancer l'effet d'accumulation induit par le contexte anglophone dominant en intégrant notamment les arts et la culture à l'enseignement» (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 30),

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 31) recommande le développement d'un programme de formation en animation linguistique et culturelle en vue de l'intégration de ce savoir au curriculum des niveaux primaires et secondaires et le développement d'un programme de formation qui intègre les arts et la culture dans l'enseignement.

Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 39) a également fait le constat que la pédagogie en milieu minoritaire «reste à préciser et à opérationnaliser, [ajoutant que] la majorité des enseignants de la province ne la connaissent pas ou la connaissent peu».

Compte tenu de cette réalité, le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 39) propose l'élaboration d'un programme de formation en pédagogie dans une perspective formatrice et conscientisante pour les directions d'école, les enseignants et les autres membres du personnel du secteur francophone, la conception de ressources pédagogiques spécifiques pour mettre en œuvre cette pédagogie et l'organisation de séances de formation en pédagogie en milieu minoritaire.

Nous recommandons donc trois initiatives au chapitre de la construction identitaire.

Premièrement, nous recommandons l'embauche de cinq personnes (ETP) afin d'offrir un service d'accompagnement et de suivi pour le personnel au chapitre de la construction identitaire (3 ETP dans le district du sud, 2 dans le district du nord-est et 1 dans le district du nord-ouest). Le montant associé à cette initiative sera de 625,000\$. Qui plus est, un montant de 100,000\$ sera disponible pour permettre au personnel enseignant de se libérer pour obtenir la formation requise.

Deuxièmement, nous proposons la mise en place d'une initiative visant à développer des référents culturels locaux afin de développer un sens d'appartenance et ainsi améliorer les résultats au niveau de la rétention. Pour piloter cet exercice qui devrait s'effectuer sur une période de 12 mois, nous proposons un budget total de 40,000\$.

Finalement, nous recommandons la création d'un fonds d'intégration des arts et de la culture à l'école qui viendra bonifier les fonds actuellement

disponibles à ce niveau. Ce fonds, d'un montant annuel de 350,000\$ (incluant la gestion du programme), privilégiera les initiatives provinciales, sans toutefois délaissier les initiatives régionales ou locales. Compte tenu de l'importance des arts et de la culture dans la construction identitaire et du fait que les écoles francophones se retrouvent essentiellement en régions plus rurales ou dans des centres urbains où l'anglais domine, il s'agit d'une initiative extrêmement importante dans l'optique de la construction identitaire. Ceci serait une bonification aux programmes Génie Arts et Une école – un artiste.

8. Ressources matérielles didactiques, livres et matériel pédagogique à notre image

Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 32) a déploré que «la rareté de ressources qui correspondent adéquatement aux programmes d'études du secteur francophone a pour conséquence la nécessité de créer et d'adapter le matériel pertinent». Afin de combler cette rareté au niveau des ressources matérielles didactiques, le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 33) recommande un octroi d'un financement pour l'achat de ressources didactiques qui tient compte des disparités entre les prix des ouvrages et français et en anglais. Il recommande également l'octroi d'un financement pour combler le déficit de ressources didactiques disponibles qui correspondent adéquatement aux programmes d'études du secteur francophone.

Le panel d'experts fait également deux constats généraux en analysant les ressources matérielles. D'une part, en vivant dans un contexte minoritaire, ceci signifie «que les livres et les ressources en français sont moins accessibles et coûtent plus cher. Ce sont là deux facteurs qui peuvent inciter un parent qui veut acheter un livre à son enfant à en choisir un en anglais.» (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 33). D'autre part, on constate un faible taux d'alphabétisme chez les francophones, un phénomène présenté aux pages 15 et 16. Compte tenu de ce faible taux d'alphabétisme, le panel d'experts se demande «si ces parents sont en mesure d'accompagner leurs enfants dans leur parcours scolaire» (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 34).

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

Face à ces deux constats, le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 35) arrive à la conclusion qu'il appartient «à l'école francophone [d'intervenir] en offrant aux élèves une quantité très importante de livres». Qui plus est, argumentant qu'il existe des lacunes en ce qui a trait à identifier «de bonnes ressources en français à la fois attrayantes et motivantes» (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 35) pour les élèves.

Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 36) fait donc les quatre recommandations suivantes au niveau des ressources matérielles (livres, etc.) :

- Octroi d'une somme qui permettra de doubler le montant dont disposent actuellement les écoles francophones pour acheter des livres de lecture;
- Embauche d'une personne chargée de cibler de nouveaux livres et de les promouvoir auprès de l'ensemble des écoles francophones de la province;
- Création d'un mécanisme d'emprunts des «trousses» de livres thématiques appartenant au Centre de ressources pédagogiques afin de partager et de promouvoir ces ressources en français;
- Création de stratégies d'alphabétisation familiale pour accompagner les familles et les convaincre d'adopter de bonnes habitudes de lecture et ainsi favoriser le développement des compétences linguistiques.

Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 36) a également fait le constat suivant en ce qui a trait au matériel pédagogique à notre image : «[d]ans le cas du Nouveau-Brunswick, les francophones qui vivent une insécurité statutaire croient que l'anglais revêt un statut plus important que le français». Parmi les mesures pouvant être prises pour contrer cette insécurité linguistique, le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 37) propose la «création de ressources pédagogiques à notre image, et ce, pour l'ensemble des matières et des niveaux scolaires».

Compte tenu de tous les éléments soulevés, nous faisons les recommandations suivantes, en tenant compte que certains éléments pertinents sont également touchés par des recommandations se retrouvant dans d'autres sections :

Nous recommandons la création d'un poste au sein du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance où la personne en place aura comme tâches de répertorier les ressources pertinentes disponibles

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

(livres, sites web, etc.) et d'identifier qui pourrait être intéressé par ces ressources et en diffuser l'existence, la pertinence et les mécanismes pour y avoir accès. Un montant annuel de 150,000\$ sera budgété pour cette initiative.

Nous recommandons la création d'un fonds d'un montant annuel de 400,000\$ pour l'achat supplémentaire de livres et autres ressources pertinentes pour les écoles francophones de la province. Ce montant sera distribué selon une formule hybride où chaque école aura un montant minimum de 2000\$ par année, alors que le reste du montant sera distribué sur une base *par personne*. En plus des éléments justificateurs ci-haut, ajoutons que la lecture reste un moyen privilégié pour améliorer, à moyen et long termes, le niveau de littératie de notre population.

Enfin, nous recommandons un financement additionnel de 200 000\$ pour la Fédération d'alphabétisation afin de lui permettre de bonifier ses actions. Comme nous l'avons vu lors de la présentation du contexte, le défi au chapitre de la littératie est énorme et a des conséquences importantes, y compris au niveau économique.

9. Technologies de l'information et des communications (TIC)

Les technologies d'information et de communication (TIC) sont pertinentes à deux niveaux dans le cadre du présent exercice. D'une part, les TIC «peuvent constituer une menace au fait français au Nouveau-Brunswick, puisque les jeunes se les approprient rapidement et adoptent des sites sociaux comme *facebook*, où l'interaction se déroule surtout en anglais». (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 37). Le défi des nouvelles technologies fut a été d'ailleurs présenté à la page 19.

Les TIC, même si elles peuvent constituer une menace au fait français, peuvent simultanément représenter un élément de solution à la ruralité relativement grande de la communauté acadienne : «[g]râce aux TIC, on peut réduire l'isolement des communautés minoritaires». (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 37).

Face à ces réalités, le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 38) a proposé la création d'un fonds pour munir tous les élèves des écoles francophones d'outils technologiques afin de leur inculquer des habitudes quant à l'usage des TIC qui préservent l'identité francophone ainsi que la création d'un fonds pour

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

augmenter le nombre de mentors en TIC afin de former les enseignants à ces outils et à l'usage qu'il est possible d'en faire dans la salle de classe.

Dans l'optique où les jeunes utilisent de plus en plus les TIC à la fois pour communiquer entre eux, mais également pour s'informer et se divertir, il devient important de leur offrir un accès à du contenu à leur image.

Nous recommandons donc la création d'un fonds de création de contenu sur le web répondant aux attentes des jeunes francophones de la province. Ce fonds, avec un budget annuel de 750,000\$, financera la production d'un contenu original à notre image qui pourra être utilisé par les jeunes dans le cadre de leurs travaux scolaires, développant ainsi des habitudes de travail en français sur l'internet.

Parallèlement à l'initiative du fonds de création de contenu sur le web, nous recommandons la création d'une initiative visant à former les enseignants aux nouveaux outils des TIC dans le contexte de la construction identitaire en milieu minoritaire. Nous proposons l'embauche de deux personnes ayant la responsabilité de mettre en place un programme de formation et d'appui pour les enseignants en ce qui a trait aux TIC. Le montant pour financer le développement de cette initiative sera de 300,000\$, incluant les salaires des deux personnes ressources. Pour la mise en œuvre, bien que les détails du programme restent à être précisés, nous estimons à 315,000\$ les besoins financiers (225,000\$ pour offrir la formation et 300 journées/personnes à 300\$ par jour pour défrayer les coûts de suppléance et de transport pour les participants).

Finalement, nous proposons un financement de 40,000\$ afin de faire une évaluation des cours médiatisés disponibles et d'identifier, le cas échéant, des actions pour améliorer la situation avec les budgets appropriés.

10. Offre de services équivalents

Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 40) a reconnu que dans certaines régions rurales ou encore dans les milieux où les francophones sont en situation minoritaire plus marquée, «l'offre de services spécialisés, la variété de cours proposés et la disponibilité des programmes sportifs laissent à désirer».

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

Comme nous l'avons identifié dans la section portant sur le contexte, la ruralité n'est pas un facteur unique aux francophones, mais comme 70% des francophones vivent en région non métropolitaine, l'ampleur de ce défi est particulière à la communauté acadienne.

Pour aider à relever ce défi, le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 41) a proposé la création d'un fonds d'innovation pour soutenir les projets créatifs, dans les petites écoles des milieux ruraux et des milieux où les francophones sont fortement minoritaires.

Nous recommandons donc la création d'un fonds d'innovation avec un budget annuel de 250,000\$ qui offrira un financement d'appoint d'un maximum de 50,000\$ pour des initiatives spéciales d'écoles en milieu rural ou en milieu où les francophones sont fortement minoritaires. Suite aux évaluations, ce montant devra être bonifié s'il s'avère insuffisant.

11. Transport et activités parascolaires et périscolaires

Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 43) a estimé que la dispersion des communautés francophones, souvent loin les unes des autres, présentait un défi : «[n]ous sommes d'avis que la formule de financement doit tenir compte de cette réalité afin d'assurer la réalisation de l'égalité réelle dans ce contexte». Pour tenir compte de cette réalité, le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p.43) recommande donc l'introduction d'un facteur géographique dans le calcul d'attribution des services spécialisés ainsi que la création d'un fonds pour défrayer les coûts associés aux déplacements plus longs.

Bien que la distance ne soit pas un facteur unique aux écoles francophones, le besoin pour les élèves d'être en contact avec des élèves francophones d'autres régions de la province est d'autant plus grand, particulièrement pour ceux vivant loin de d'autres écoles francophones, souvent dans un environnement où l'anglais domine.

Compte tenu de cette réalité, **nous recommandons la création d'un fonds de transport pour réduire les impacts de la ruralité et de la distance des autres écoles francophones pour les écoles situées dans un environnement anglo-dominant. Ce fonds sera de 200,000\$ annuellement et servira au transport**

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

d'élèves, en particulier pour les activités parascolaires. Ce montant devra être réévaluer régulièrement pour tenir compte des coûts de transports.

12. Construction d'écoles

Le panel d'experts (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. p. 45) recommandait la construction d'écoles dans les régions où les effectifs sont en net recul par rapport au nombre d'enfants admissibles à l'école francophone. Nous constatons qu'en décembre 2011, le gouvernement provincial annonçait la construction de nouvelles écoles francophones dans la vallée de Kennebecasis (maternelle à la 5^e année), du côté nord de Fredericton (maternelle à la 8^e année), en plus de la poursuite des projets de construction d'une nouvelle école francophone à Moncton-Nord et la nouvelle école Sainte-Bernadette. Ces annonces semblent être la démonstration que la construction d'écoles francophones doit être financée à partir des budgets «réguliers», comme les écoles anglophones, et non pas faire partie de l'enveloppe égalitaire qui vise à financer des initiatives en deçà des activités régulières.

13. Liens école – famille – communauté

Le lien école – famille – communauté est un élément que nous considérons comme fondamental dans le contexte de l'enveloppe égalitaire. Dans les milieux plus ruraux, l'école est souvent l'une des seules institutions encore présente dans la communauté. Dans les milieux plus urbains, très souvent des milieux où l'anglais domine, l'école peut représenter un «havre français» face à une mer très anglaise.

Bien qu'il semble y avoir un certain consensus sur ce que représente l'essentiel de la composante école – famille – communauté, il ne semble pas y avoir de consensus au niveau de l'ampleur de cette composante, certains ayant une définition plus «restrictive» que d'autres. Dans un tel contexte, **nous recommandons qu'initialement le CRDÉ soit mandaté de préparer un rapport offrant des pistes qui permettront de stimuler une réflexion sur la question du lien école – famille – communauté. Un montant de 60 000\$ devra être octroyé pour financer ce processus. Une fois ce rapport préparé, les CÉD et le ministère veilleront à déterminer les suivis à lui donner.**

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

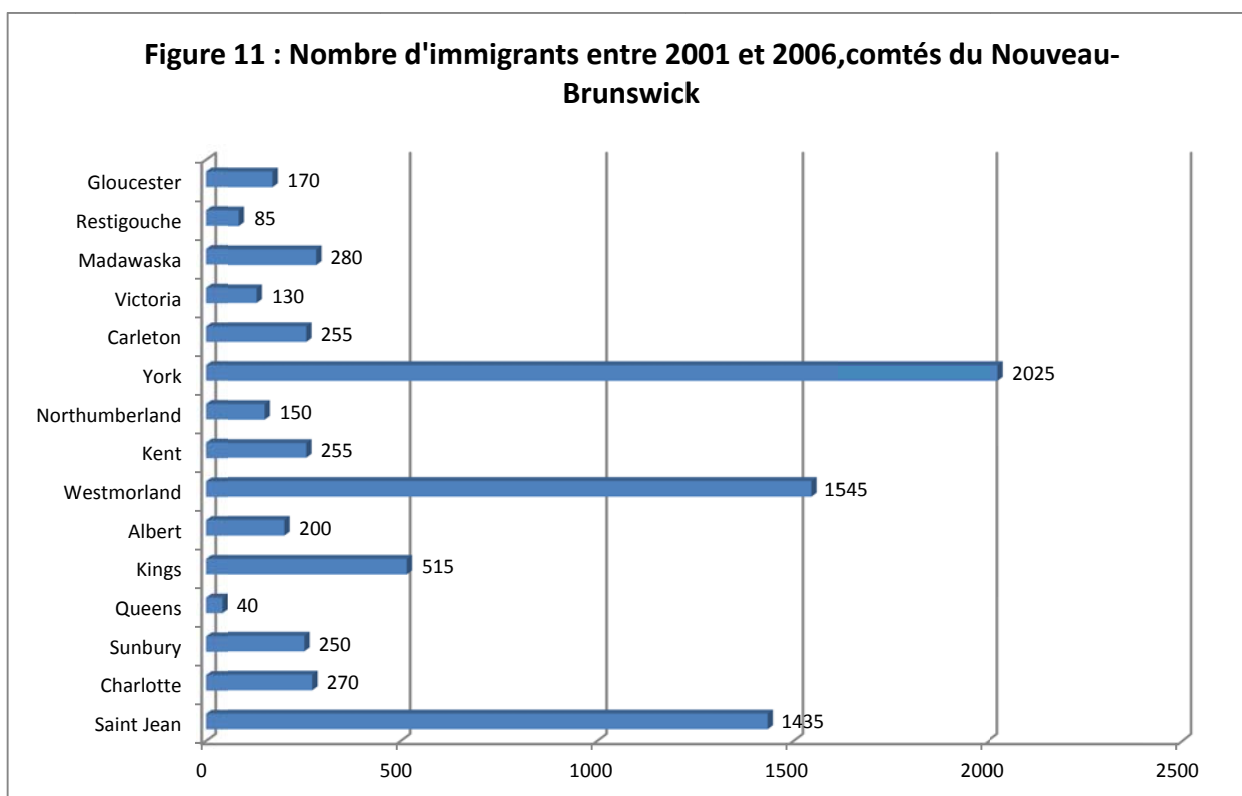
Une fois la nature et l'ampleur de ces liens identifiées, les argents nécessaires à la mise en œuvre des actions en découlant devront être rendus disponibles dans le cadre de l'enveloppe égalitaire.

14. Immigration – recrutement, accueil, intégration et fidélisation

L'immigration internationale est un phénomène qui touche principalement les très grands centres urbains, comme on peut le constater à la figure 11 en observant les statistiques pour les comtés de Westmorland, York et Saint-Jean. Il est très important d'offrir un encadrement de qualité à ses immigrants. Dans une perspective de déclin démographique, l'immigration est un élément de solution – parmi d'autres – pour atténuer cette tendance lourde. Pour la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, s'ajoutent à l'impératif plus économique les aspects linguistiques afin de bien intégrer ces nouveaux venus à notre système scolaire et notre communauté.

Par conséquent, **nous recommandons l'embauche d'une personne responsable du dossier de l'accueil des immigrants au district du sud. Le budget associé à cette tâche serait de 105,000\$, comprenant le salaire de la personne, la préparation du matériel nécessaire et l'organisation des activités appropriées. Un montant additionnel de 500,000\$ sera rendu disponible pour embaucher une personne à l'accueil et à l'encadrement de ces élèves immigrants dans 7 écoles du sud de la province (Samuel-de-Champlain, Des Bâtisseurs, Ste-Anne, St-Henri, le Mascaret, L'Odyssée, Champlain). Dans le cadre du travail de ce personnel additionnel, des efforts devront être effectués afin d'accroître la collaboration avec les centres d'accueil. S'il s'avérait que d'autres écoles accueilleraient un nombre significatif d'immigrants, des fonds supplémentaires devraient être fournis pour embaucher le personnel requis.**

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone



Source : Statistique Canada. Données du recensement 2006

15. Fonds pour appuyer l'enseignement dans les petites écoles rurales

Comme nous l'avons vu, les défis démographiques sont très importants, particulièrement pour les communautés plus rurales, que l'on retrouve particulièrement dans les régions du nord de la province. Nous allons toucher cette question dans une perspective plus globale au point suivant. Néanmoins, nous considérons que des actions sont requises dès maintenant pour appuyer l'enseignement dans ces écoles afin de favoriser la rétention des élèves qui sont attirés vers les écoles secondaires anglophones qui offrent une programmation scolaire plus diversifiée.

Nous recommandons l'établissement d'un fonds qui financera dix postes (ETP) pour bonifier l'offre de cours dans les plus petites écoles. Ces postes devront cibler prioritairement les régions du nord de la province où les défis du déclin démographique sont les plus importants. Le montant associé à cette initiative sera de 1,000,000\$.

16. Mesures pour gérer les tendances démographiques dans les écoles rurales

Finalement, l'analyse des tendances démographiques nous dévoile des régions plus rurales qui perdent de la population au profit des régions plus urbaines de la province et d'ailleurs. Pour la communauté francophone, qui se trouve présentement dans une proportion de 70% dans des régions plus rurales, cette tendance risque d'avoir des conséquences très importantes. Nous considérons que cette situation est fort préoccupante et présente des défis importants. Nous pensons qu'il ne faut pas attendre d'être face à des crises avant d'analyser le phénomène et surtout d'identifier des pistes de solutions pour permettre de mieux y faire face.

Par conséquent, **nous recommandons la mise en place d'un processus régulier qui devra effectuer les analyses de diverses composantes de l'impact des changements démographiques sur les besoins des écoles et plus particulièrement l'impact de ces changements sur la masse critique - autant au niveau des élèves, du personnel enseignant et des autres professionnels de l'éducation - en régions plus rurales et sur les besoins particuliers de financement qui pourraient en découler. Pour ce faire, nous recommandons la mise en place d'un fonds de 50 000\$ qui permettra au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance d'encore mieux appuyer les travaux du GACÉF en permettant le financement d'études touchant les aspects démographiques, financiers, d'administration scolaire, ou tout autre thème jugé pertinent.**

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT (PLOE)

«Le PLOE est un moyen choisi par le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre ses obligations d'assurer à la fois l'enrichissement culturel des collectivités minoritaires anglophone et francophone et d'aider les provinces et les territoires à défrayer une partie des coûts supplémentaires liés à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde.» (Collette, Cormier et Rousselle. 2010. P.58) Au Nouveau-Brunswick, la répartition de l'enveloppe totale annuelle pour le protocole 2009-2013 est présentée au tableau 8 (Gouvernement du Canada et Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2009). Au tableau 9, on peut voir la répartition, pour 2010-2011, du PLOE pour l'éducation francophone – langue première.

Tableau 8 : Répartition de l'enveloppe totale annuelle pour le protocole 2009-2013 du PLOE, Province du Nouveau-Brunswick

Langue min. Éducation francophone	9 236 180\$	
Langue min. CCNB et U de M	7 127 264\$	
		16 363 444\$
Langue sec. CCNB, U de M et UNB	726 618\$	
Langue sec. Éducation anglophone	4 612 630\$	
		5 339 248\$
TOTAL		21 702 692\$

Tableau 9 : Répartition du PLOE – Éducation francophone – 2010-2011

Retenu au ministère pour actions provinciales		
DSP – Coordination d'actions provinciales - MÉDPE	1 463 370 \$	
Cours en ligne (protocole 2005-2009) – MÉDPE	91 700\$	
Cours en ligne (montant additionnel) – MÉDPE	250 000\$	
Projet des années butoirs – MÉDPE	100 000\$	
TOTAL MÉDPE		1 905 070\$
Montants transférés aux districts		
Montants selon l'ancienne entente – Districts	1 897 110\$	
Nouveau montant à partir du 5,7 M – Districts	4 484 000\$	
École communautaire – Districts	450 000\$	
TOTAL AUX DISTRICTS		6 831 110\$
Projets communautaires (incluant les activités du GACÉF) – GACÉF	500 000\$	
TOTAL AU GACÉF		500 000\$
TOTAL		9 236 180\$

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

ANNEXE 2 : CONSULTATIONS

Plusieurs individus et groupes furent rencontrés dans le cadre de la préparation du présent rapport. Je les remercie pour leur disponibilité. Il va de soi que ces personnes et groupes ne sont pas responsables du contenu du présent rapport.

Les personnes et groupes rencontrés sont :

- Association des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick – personnel-cadre
- Aucoin, Angéla, Groupe de travail sur l'inclusion scolaire
- Districts scolaires - directions
- Doucet, Roger, Sous-ministre, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
- Faculté d'éducation de l'Université de Moncton – représentant-e-s
- Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick – conseil d'administration
- Gervais, Nicole, Directrice générale du Développement de la petite enfance, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
- Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone
- Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone – comité directeur
- Groupe de travail sur la Politique d'aménagement linguistique et culturelle
- Handfield, Luc, Directeur, Direction des initiatives, relations stratégiques et éducation internationale, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
- Laurie, Robert, Directeur de la mesure et de l'évaluation, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
- Lavoie, Marcel, Directeur, Direction des programmes d'études et de l'apprentissage, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
- LeBlanc, Gino, Commission sur l'éducation francophone
- Pelletier, Yves, Sous-ministre adjoint, Ministère de l'Éducation postsecondaire, formation et travail
- Richard, Gérald, Sous-ministre adjoint, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
- Richard, Guy, Directeur adjoint, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

- Table sectorielle communautaire de la SAANB – secteur éducation

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

BIBLIOGRAPHIE

- Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick. 2011. *Pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick, la langue n'est pas seulement une affaire de grimaces!*
- Brink, Satya. 2006. *Résultats en littératie au Nouveau-Brunswick : Répercussions des conclusions de l'EIACA 2003*. Présentation PowerPoint. (Février 2006)
- Collette, Lucile, Marianne Cormier et Serge Rousselle. 2010. *Rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone*. Rapport présenté au Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone.
- Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. 2011. *Rapport annuel 2010-2011*. Fredericton, NB : Bureau du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.
- Conseil scolaire fransaskois. 2010. *Budget de besoins 2010-2011*.
- Conseils scolaires de district de langue française de l'Ontario, l'association des conseillers(ères) des écoles publiques de l'Ontario et l'association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques. 2002. *Le financement axé sur les besoins des élèves : une analyse détaillée*. Mémoire présenté au Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation. (4 septembre 2002).
- Cormier, Marianne. 2005. *La pédagogie en milieu minoritaire francophone : une recension des écrits*. Document établi pour l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques pour la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.
- Cormier, Marianne et Anne Lowe. 2010. *Étude des mesures d'accueil et d'accompagnement et de l'implantation de différents modèles de francisation*. Moncton : Centre de recherche et de développement en éducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Moncton.
- Desjardins, Pierre-Marcel. 2005. *Un profil socio-économique du Canada atlantique : caractéristiques des régions rurales et urbaines et répercussions sur les politiques*. Moncton : Institut canadien de recherche sur le développement régional. 225 pages.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

District scolaire 01. 2011. *Planification des infrastructures 2011-2017*.

du Plessis, Valerie, et al. 2002. *Définitions de «rural»*, série de documents de travail sur l'agriculture et le milieu rural, document de travail n° 61, Ottawa, Statistique Canada, n° 21-601-MIF au catalogue.

Faucher, Rolande. 2001. *L'école française en milieu minoritaire : revue documentaire*. Document préparé pour la Fédération canadienne des enseignants. Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les études minoritaires (CIRCEM).

Fédération nationale des conseils scolaires francophones. 2011. *École communautaire citoyenne : un projet rassembleur pour la francophonie canadienne*. Ébauche. Soumis aux organismes membres de la Table nationale sur l'éducation.

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. 2011. *Technologies + construction identitaire*. Ottawa : Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

Gouvernement du Canada et Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 2009. *Plan d'action du Nouveau-Brunswick – Enseignement en français langue première et enseignement de la langue seconde : 2009-2010 à 2012-2013*. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/nb/09-13-paap-fra.pdf>

Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation. 2002. *Investir dans l'éducation publique : Favoriser l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves*. Toronto, Ontario.

Lavigne, Claudette, Pauline Légère et Gilberte Godin. 2010. *La diversité culturelle au district scolaire 01*. Document interne. District scolaire 01.

LeBlanc, Gino. 2009. *L'éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick : une voie vers l'autosuffisance linguistique et culturelle. Rapport du président de la Commission sur l'école francophone*. Fredericton : Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone

- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. 2011. *Statistiques sommaires : année scolaire 2010-2011*. Préparé par la division des politiques et de la planification.
- Norrie McCain, Margaret, J. Fraser Mustard et Kerry Mccuaig. 2001. *Le point sur la petite enfance 3 : Prendre des décisions*. Toronto : Margaret & Wallace McCain Family Foundation.
- Polèse, Mario et Richard Shearmur, avec la collaboration de Pierre-Marcel Desjardins et Marc Johnson. 2002. *La périphérie face à l'économie du savoir : la dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique*. Collection : Régions et économie du savoir. Institut national de recherche scientifique – UCS (Montréal) et de l'Institut canadien de recherche sur le développement régional. <http://www.inrs-ucs.quebec.ca/default.asp?p=res>
- Raymond Chabot Grant Thornton. 2011. *Conseil des écoles fransaskoises – Analyse du problème du déficit de financement des écoles fransaskoises*. Rapport 138448-001.
- Robineau, Anne et Josée Guignard Noël. 2008. «Éduquer en français au Nouveau-Brunswick» - *Recherche pour appuyer le commissaire*. Préparé pour le Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- Société de recherche sociale appliquée. 2009. *Un avenir à découvrir : rapport sur les impacts intermédiaires – volume 2*. Montréal : Fondation canadienne des bourses du millénaire.
- Statistique Canada. 2007. *Le portrait linguistique en évolution, Recensement 2006*. Catalogue 97-555-XIF. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-555/index-fra.cfm?CFID=32613&CFTOKEN=38203613>
- Willms, J. Doug. 2000. *Three hypotheses about community effects relevant to the contribution of human and social capital to sustaining economic growth and well-being*. Report prepared for Organization for Economic Co-operation and Development and Human Resources Development Canada.